

Banque africaine de développement



SEYCHELLES

Note de stratégie intérimaire pour la période 2009-2010

**Département-pays et régional - Est A (OREA)
Février 2009**

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	1
II.	CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES	2
2.1	Contexte politique, économique et social	2
2.2	Options stratégiques	9
2.2.1	Cadre stratégique par pays	9
2.2.2	Défis et insuffisances	11
2.2.3	Principaux atouts et opportunités	14
2.3	Coordination et harmonisation des interventions des bailleurs de fonds et positionnement du Groupe de la Banque	14
III.	LA STRATÉGIE DE RÉENGAGEMENT DU GROUPE DE LA BANQUE	17
3.1	Justification du réengagement du Groupe de la Banque	17
3.2	Pilier de l'appui du Groupe de la Banque	17
3.3	Résultats à atteindre et objectifs visés	18
3.4	Suivi et évaluation	20
3.5	Enjeux liés au dialogue sur les politiques	20
3.6	Risques potentiels et mesures d'atténuation	20
IV.	CONCLUSION	22
	ANNEXES	23

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
BMI	Bank Muscat International
DPL	Development Policy Loan
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe
CFAA	Évaluation de la responsabilité financière par pays
CPAR	Rapport d'évaluation de la passation des marchés par pays
DBS	Development Bank of Seychelles
EASSy	Système de câble sous-marin d'Afrique de l'Est
FED	Fonds européen de développement
ZEE	Zone économique exclusive
UE	Union européenne
IDE	Investissement direct étranger
PIB	Produit intérieur brut
GST	Impôts sur les biens et services
PPTE	Pays pauvres très endettés
TIC	Technologies de l'information et de la communication
FMI	Fonds monétaire international
COI	Commission de l'Océan indien
NSI	Note de stratégie intérimaire
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PRI	Pays à revenu intermédiaire
NEPC	Conseil national de planification économique
ONG	Organisations non gouvernementales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SBA	Accord-relais
SCR	Roupie seychelloise
SEACOM	South East Africa Communication
SEPEC	Seychelles Petroleum Corporation
SIB	Bureau seychellois de l'investissement
SIDS	Petit État insulaire en développement
SMB	Office seychellois de commercialisation
SNP	Parti national seychellois
SPPF	Front populaire progressiste des Seychelles
STC	Seychelles Trading Company
TEAMS	Réseau de câble sous-marin d'Afrique de l'Est
UNCBD	Convention des Nations unies sur la diversité biologique
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé

I. INTRODUCTION

1.1 La présente Note de stratégie intérimaire (NSI) analyse un certain nombre de raisons irréfutables qui expliquent le rétablissement des relations entre le Groupe de la Banque et les Seychelles suite à l'adoption des vastes réformes macroéconomiques et structurelles destinées à ramener l'économie du pays sur le chemin d'une croissance durable.

1.2 Le Gouvernement a introduit ces réformes dans un contexte économique très difficile, caractérisé par : i) un surendettement, ii) des hausses brutales des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers pendant une grande partie de l'année 2008, iii) la menace d'une récession mondiale—avec des conséquences sur les recettes touristiques du pays et iv) des réserves de devises très limitées.

1.3 Ce n'est pas la première fois que les Seychelles tentent d'entreprendre des réformes. Les actions menées par le passé ont été abandonnées ou ralenties par crainte de leurs impacts négatifs au plan social. Au cours de la décennie écoulée, les emprunts nationaux et étrangers sont devenus un moyen essentiel pour le financement du déficit budgétaire et la préservation de l'État-providence. Toutefois, au cours de la dernière moitié de l'année 2008, les Seychelles ont atteint ce que les autorités ont décrit comme « un point de non retour ». Les réserves en devises du pays se sont épuisées. Il n'a pas honoré le paiement des intérêts sur son Euro-obligation de 230 millions de dollars EU, qui a été émise deux ans auparavant et qui a entamé sa crédibilité. Dans la mise en œuvre des nouvelles réformes, les décideurs politiques pensent que l'inaction était la plus grande menace contre la stabilité et le bien-être social au plan interne.

1.4 Le gouvernement est intervenu à deux niveaux. Premièrement, à la fin du mois de septembre 2008, il a annoncé son intention de restructurer la dette extérieure du pays dans le but

d'apurer les arriérés accumulés et ramener sa dette à des niveaux tolérables. Deuxièmement, en novembre, il a entériné un accord-relais avec le FMI en vue d'un soutien à ses réformes économiques et financières. La dévaluation et la transformation de la roupie en devise flottante ont été les volets essentiels du programme.

1.5 C'est dans ce contexte que le Groupe de la Banque est en train de renouer avec les Seychelles, après une longue période d'absence. Entre 2002 et 2006, le Groupe de la Banque a imposé des sanctions financières aux Seychelles pour accumulation d'arriérés. Mais même lorsque les arriérés ont été apurés en novembre 2006, créant ainsi les conditions nécessaires à un rétablissement possible des relations, les progrès ont été entravés par des dérapages intermittents qui ont entraîné d'autres arriérés. Les Seychelles sont aujourd'hui à jour de leurs obligations et un accord a été conclu avec le Gouvernement sur l'élaboration d'une stratégie de réengagement. Le gouvernement a souligné que, pour que ses réformes réussissent à amorcer une croissance durable et à freiner l'érosion des acquis sociaux enregistrés par le pays, il faudra un soutien concerté des partenaires au développement.

1.6 Cette Note de stratégie intérimaire propose une approche en deux phases pour le Groupe de la Banque:

Premièrement, à *court terme*, le Groupe de la Banque fournira un soutien financier aux programmes de stabilisation de l'économie et de réduction de la dette entrepris par le gouvernement et qui se mettent rapidement en place, et comme complément important à l'appui du FMI et à celui des autres bailleurs de fonds et organismes financiers. Ceci créera les conditions nécessaires : i) au rétablissement des relations, ii) à une meilleure compréhension de la nature des contraintes structurelles que connaît le pays et de la manière dont les décideurs politiques se proposent de les traiter, et iii) à une évaluation des

domaines dans lesquels la Banque pourrait intervenir en collaboration avec d'autres institutions.

Deuxièmement, le rétablissement des relations avec les Seychelles arrive à un moment crucial pour le Groupe de la Banque, à l'heure où il s'efforce d'améliorer ses services aux Pays à revenu intermédiaire (PRI). En conséquence, l'ISN est en phase avec le nouveau cadre stratégique destiné à renforcer le soutien de la Banque aux PRI qui fait appel à une combinaison d'activités d'investissement et la fourniture de services de savoir et de services de conseil. Elle touchera des domaines tels que : i) les réformes économiques, financières et institutionnelles ; ii) le renforcement de la compétitivité; iii) la densification de l'investissement privé, et iv) la réponse aux besoins d'assistance technique. Conformément à ce qui précède, le programme hors-prêt prévu et le dialogue de haut niveau qui est en cours avec les autorités devrait aider à enraciner, à *plus long terme*, un engagement plus substantiel et une analyse rigoureuse.

1.7 En définitive, l'efficacité de l'appui fourni par le Groupe de la Banque dépendra du niveau d'engagement des pouvoirs publics et du soutien qu'il peut obtenir auprès des parties prenantes. Les consultations conjointes (impliquant des ministères et des organismes de supervision, l'opposition politique, le secteur privé et les ONG, d'une part ; et le Groupe de la Banque, la Banque mondiale, la Commission européenne et le PNUD, d'autre part) entreprises en janvier 2009 ont abouti à un large consensus sur les mesures adoptées et à un ferme engagement de les mener à bien.

II. CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES

2.1 Contexte politique, économique et social

Contexte politique

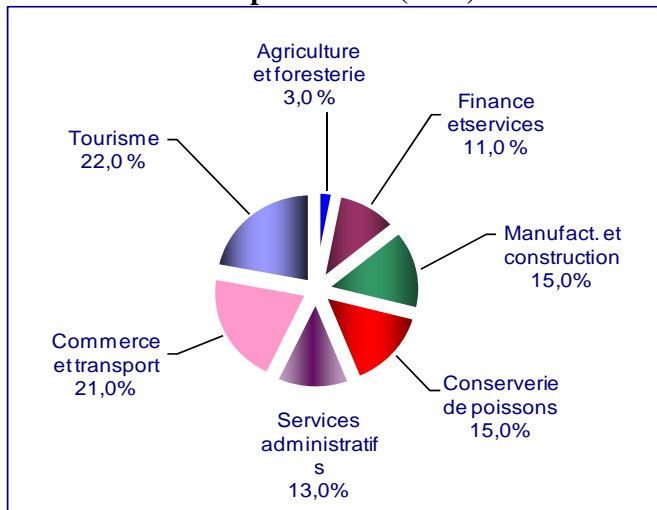
2.1.1 Le multipartisme a été réintroduit aux Seychelles en 1992 et des élections ont été tenues régulièrement depuis lors. Les élections présidentielles les plus récentes, qui se sont déroulées en juillet 2006, ont été remportées à 54 % par le candidat du Front populaire progressiste des Seychelles (SPPF), également au pouvoir. L'opposition représentée par le Parti national des Seychelles (SNP) a obtenu 46 % des voix. Les élections législatives ont suivi en mai 2007, avec des résultats généralement semblables. Le SPPF est au pouvoir depuis plus de trois décennies. Même si la performance économique récente n'a pas été spectaculaire, il semble que l'électorat s'est montré prudent face au changement et a opté pour la continuité. Cependant, les deux principales formations politiques se partagent de façon presque égale l'électorat et un programme politique et économique couvrant tous les aspects de la vie nationale a été préconisé par les deux parties.

Contexte économique

2.1.2 Bien qu'étant un pays à revenu intermédiaire, les Seychelles font face à des contraintes qui sont typiquement celles d'un petit pays insulaire et, plus généralement, de l'Afrique subsaharienne ; notamment la dépendance vis-à-vis d'un seul secteur de l'économie (le tourisme dans son cas), la vulnérabilité face aux perturbations extérieures, l'accès insuffisant aux marchés, un risque important de dégradation de l'environnement et de vulnérabilité à l'égard des catastrophes liées au climat. Un facteur contraignant réside dans la faible superficie

terrestre des Seychelles, qui représente environ 455 kilomètres carrés, dont une très faible proportion est adaptée à l'agriculture et dans un cadre réglementaire contraignant pour le secteur privé.

Graphique 1
PIB par secteur (2007)



Source : Département de la statistique de la BAD, Perspectives économiques en Afrique, 2008

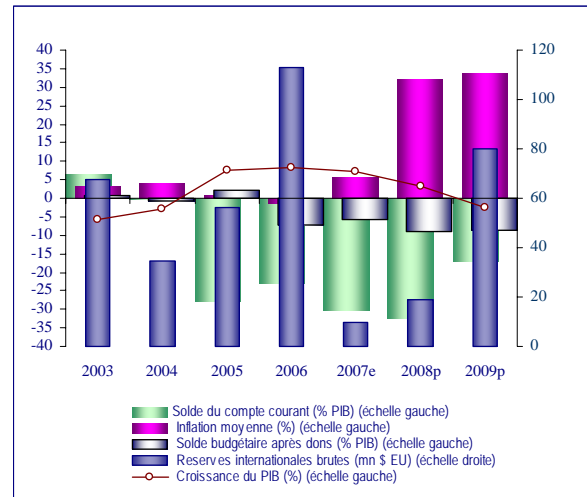
Par contre, les Seychelles possèdent un vaste espace marin et un littoral accessible. Le tourisme constitue le secteur prédominant. En effet, il contribue pour 22 % au PIB, emploie 30 % de la main d'œuvre et dégage 70 % des recettes en devises. L'industrie de la conserve de poisson, en particulier la transformation du thon, contribue à hauteur de 15 % du PIB, à 97 % aux exportations visibles et emploie 17 % de la population active (Graphique 1).

Gestion et résultats macroéconomiques

2.1.3 La croissance économique a été très faible pendant la première moitié des années 2000, mais a marqué une reprise en 2005, sous l'impulsion du boom du secteur de la construction et de l'augmentation des arrivées de touristes. La relance s'est poursuivie en 2006 et en 2007, avec un PIB réel en hausse de 5,4 % et 7,3 %, respectivement. Toutefois, la croissance a connu un ralentissement

marqué en 2008, tombant à 3,1 % à cause des chocs extérieurs, de la baisse des recettes touristiques et de la persistance des contraintes structurelles—qui se traduisent par une augmentation du fardeau de la dette et des pénuries de devises.

Graphique 2
Tendances macroéconomiques



Source : Département de la statistique de la BAD, Perspectives de l'économie africaine, 2008

2.1.4 Les recettes publiques ont atteint un taux moyen de 46 % du PIB par an pendant la période de 2001 à 2007, qui s'explique en partie par un niveau de taxes élevé, apanage des États-providence. Malgré tout, les dépenses publiques, qui se montent à environ 48 % du PIB au cours des dernières années, ont dépassé le montant des recettes, et les actions menées pour enrayer cette envolée sont restées largement infructueuses. Le solde budgétaire s'est situé en moyenne à -1,7 % du PIB entre 2001 et 2007. Une grande partie des dépenses publiques a été ciblée vers des prestations de diverses natures --dépenses consacrées aux biens et services, les subventions aux entreprises publiques et les dépenses d'investissement affectées à des projets de logement. Les taux d'emploi dans le secteur public

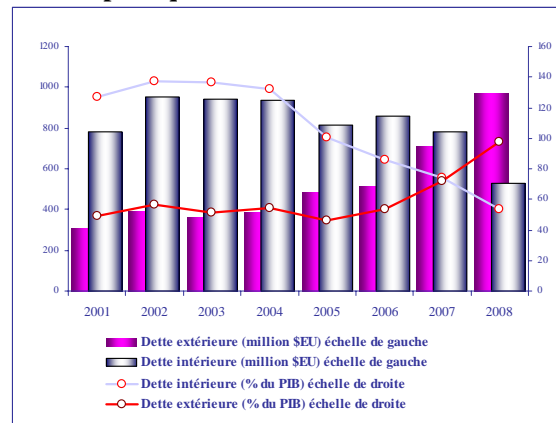
ont été également très élevés, soit 46 % du nombre total d'emplois en 2007.

2.1.5 Concernant la gestion des taux de change, les Seychelles ont adopté un régime de contrôle des taux de change depuis l'accession de l'île à l'indépendance malgré des ajustements intermittents. De plus, au cours des dernières années, la roupie était tarifée différemment par rapport au dollar américain et l'euro. Cette pratique consistant à utiliser plusieurs monnaies contrevenait aux Statuts du FMI. Mais il faut noter surtout que cette politique s'est traduite par une distorsion de **change** et des pénuries de devises. Les autorités ont procédé à un ajustement du taux de change en octobre 2006 et, encore une fois en octobre 2007 au moment où le taux de change a été fixé à 8 SCR pour un dollar. En dépit de ces ajustements, le marché parallèle a continué d'opérer, offrant une prime d'environ 30 à 40 %. Très récemment, le gouvernement a introduit un changement radical d'approche en adoptant un taux de change variable pour la roupie, transformée ainsi en devise flottante le 1^{er} novembre 2008. Pendant la première semaine d'échanges, la roupie s'est dépréciée d'environ 56 % par rapport au dollar, tombant de 8,9 SCR à 15,83 SCR.

2.1.6 L'accroissement rapide de l'endettement des Seychelles est une des principales préoccupations des autorités nationales. Le problème de l'endettement a été suscité par le fait que le gouvernement a cru pouvoir pérenniser l'État-providence et les dépenses qui en découlent en les finançant par des prêts à taux commerciaux. Exprimé par rapport au PIB ou par habitant, l'endettement du pays a peu d'égal parmi les pays en développement. La dette publique est passée de 1,090 milliard de dollars EU en 2001 à 1,435 milliard en 2007 et s'est établie à 1,496 milliard en 2008, selon les estimations. Même si quelques variations ont été enregistrées concernant le rapport de la dette au PIB, celui-ci est invariablement proche ou supérieur à 150 % du PIB (Graphique 3).

2.1.7 L'accroissement de la dette extérieure de 486 millions de dollars EU (46,6 % du PIB) en 2005 à 967 millions de dollars EU en 2008 (98 % du PIB) a fortement contribué au gonflement du montant total de la dette publique. L'essentiel de la dette extérieure (63 %) était représenté par la dette envers des créanciers commerciaux, tandis que les pourcentages concernant les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient de 30 % et 7% respectivement. Un bon obligataire de 200 millions de dollars a été émis en 2006, suivi par un autre pour un montant de 30 millions de dollars en août 2007. Une émission de billets à ordre de 3 ans d'une valeur de 55 millions d'euros a eu également lieu.

Graphique 3
Dette publique intérieure et dette extérieure



Source : ministère des Finances ; Banque centrale des Seychelles et Rapport 2008 des services du FMI

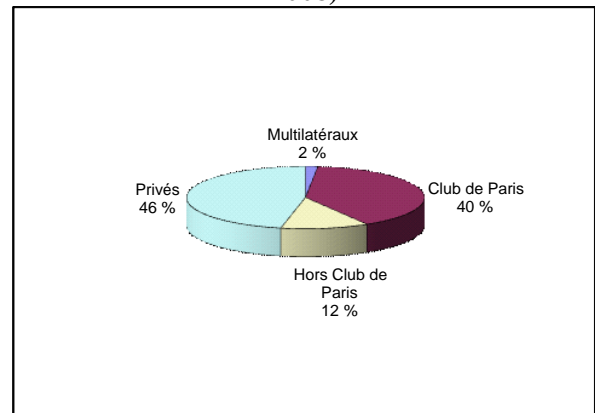
2.1.8 Les produits de l'émission obligataire internationale de 2006 ont servi à l'apurement des arriérés vis-à-vis des créanciers commerciaux et multilatéraux, notamment la Banque mondiale (1 million de dollars EU) et la BAD (46,75 millions de dollars EU). Nonobstant ce qui précède, le stock des arriérés de la dette est resté important, soit 314 millions de dollars EU (38,5 % du PIB) à la fin du mois d'août, dont 163 millions de dollars (52 %) vis-à-vis des bailleurs de fonds bilatéraux et 149 millions (46 %) vis-à-vis des créanciers commerciaux (Graphique 4).

2.1.9 Le fardeau de la dette des Seychelles constitue une entrave aux efforts que le pays déploie pour promouvoir la croissance, et une restructuration complète de sa dette, qui implique une réduction substantielle du service et de l'amortissement de la dette s'avère nécessaire. Les autorités entreprennent un certain nombre d'actions ordonnées pour essayer de résoudre ce problème :

- i) L'accord standby conclu avec le FMI qui a été approuvé récemment a été la première mesure pour aider le pays à ramener son endettement à un seuil tolérable et, mieux, pour faciliter les négociations avec les créanciers multilatéraux et bilatéraux.
- ii) Suite à l'accord conclu avec le FMI, et compte tenu du soutien bénéfique des créanciers multilatéraux, les créanciers du Club de Paris ont indiqué de façon informelle leur volonté d'envisager le traitement de la dette des Seychelles en adoptant l'approche d'Evian (une méthode d'allègement de la dette applicable aux pays non bénéficiaires de l'initiative PPTE).
- iii) Le Gouvernement a déjà désigné des conseillers financiers et juridiques pour l'aider à élaborer une stratégie globale de restructuration de la dette commerciale. L'identification des créanciers commerciaux et les discussions du premier cycle ont été engagées à la fin 2008.
- iv) Enfin, les autorités ont mis sur pied une Commission nationale de la dette pour contrôler étroitement les emprunts contractés par les entreprises parapubliques et une nouvelle Loi sur la dette publique, qui

visé à définir un cadre juridique de gestion de la dette, a été présentée au Parlement en décembre 2008.

Graphique 4
Arriérés de la dette extérieure par créancier (août 2008)



Source : ministère des Finances ; Banque centrale des Seychelles et Rapport des services du FMI 2008

2.1.10 Néanmoins, une analyse préliminaire de la soutenabilité de la dette présentée dans le Rapport des services du FMI pour 2008 indique que même avec une réduction drastique de la valeur actuelle de la dette, il est probable que les Seychelles demeurent pendant longtemps très exposées à un ensemble de perturbations. Le Fonds a aussi identifié les domaines prioritaires pour l'assistance technique, notamment : i) la communication et la coordination entre différentes structures responsables de la dette publique, ii) l'établissement de rapports et l'audit, iii) l'amélioration des procédures de gestion du risque opérationnel (registres de données et audits, manuels opérationnels), et iv) la gestion du passif éventuel (telle que les garanties sur la dette des entreprises parapubliques).

Gouvernance

2.1.11 Les indicateurs de la gouvernance élaborés par la Banque mondiale en 2008 montrent que dans la plupart des paramètres de la gouvernance (voix citoyenne et responsabilité, stabilité politique, efficacité des pouvoirs publics, maîtrise de la corruption, et autorité de la loi), les Seychelles sont désormais au-dessus du **50^e percentile** parmi les 212 pays étudiés.

2.1.12 Un rapport établi par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique en 2007 a aussi jugé satisfaisante la situation générale de la gouvernance aux Seychelles. Toutefois, elle a relevé des insuffisances dans différents domaines. La participation des parties prenantes a été jugée insuffisante, notamment l'absence d'engagement de la société civile dans la lutte contre la corruption. Le bureau du Médiateur est le point focal désigné par la Constitution pour lutter contre la corruption. Cependant, la perception du public concernant l'efficacité du bureau est faible. Le système de gestion financière a été également considéré comme inadéquat, en grande partie à cause des incohérences et des lacunes des états financiers, la tenue inappropriée des archives, le non-respect des dispositions statutaires, le gaspillage des ressources et la classification incorrecte des dépenses. Le rapport a aussi identifié des cas où les lois ont été foulées aux pieds et les actions de l'État ont été biaisées dans des intérêts acquis.

2.1.13 Lutte contre la corruption : En 2008, les Seychelles se sont classées à la 55^e place dans l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, sur 180 pays, et ainsi, parmi les pays les moins corrompus en Afrique (Botswana 36^e, Maurice 41^e, Cap-Vert 47^e et Afrique du Sud 54^e). Le pays a promulgué plusieurs textes de loi pour lutter contre la corruption, tandis qu'un Bureau national des marchés publics a été créé en 2004. En juin 2006, le Gouvernement a mis sur pied une Unité de renseignements financiers au

sein de la Banque centrale, qui constitue un maillon essentiel dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle aura pour tâche de promouvoir la transparence dans les transactions financières, plus particulièrement dans les flux transfrontaliers. Les mesures économiques adoptées récemment auront un impact notable sur les activités de recherche de rente et la corruption à mesure qu'il sera mis un terme à l'approche dirigiste de la gestion de l'économie pratiquée dans le passé par le gouvernement, qui consistait essentiellement à choisir les gagnants (qui étaient récompensés en devises, par des contrats commerciaux, des emplois dans la fonction publique et l'attribution de logements publics). Ce dispositif a été renforcé par la promulgation d'autres textes de loi tels que la Loi sur la passation des marchés et la Loi sur l'éthique des agents publics.

Contexte social

Intégration sociale et équité

2.1.14 Le développement constitue un volet essentiel de toutes les politiques et de tous les plans nationaux de développement appliqués depuis l'accession du pays à l'indépendance. Par conséquent, les Seychelles ont déjà atteint l'objectif visé par la plupart des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'accès aux services d'éducation et de santé, à l'eau salubre et à l'assainissement pour tous a contribué à réduire la pauvreté, a favorisé l'intégration sociale et l'amélioration du niveau de vie. Grâce à cela, l'Indice de développement humain (IDH) est passé à 0,842 (classements des Nations unies pour 2007/08), plaçant ainsi les Seychelles dans le peloton de tête en Afrique, au 50^e rang dans le monde, et à une place comparable à celui de nombreux pays membres de l'OCDE. Pour ce qui est du PIB par habitant, qui est d'environ 8 960

dollars en 2008¹, le pays est arrivé en deuxième place en Afrique (après la Guinée équatoriale, pays exportateur de pétrole). Les autres indicateurs clés comme l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation adulte, le taux de croissance démographique et l'égalité entre hommes et femmes soutiennent favorablement la comparaison avec les résultats enregistrés dans les pays avancés.

2.1.15 Les Seychelles ne disposent pas d'un seuil national de pauvreté pour mesurer la pauvreté. Cependant, la dernière enquête sur les revenus et les dépenses des ménages effectuée en 2006/07 fournit quelques résultats préliminaires qui peuvent être utilisés comme mesure de référence du taux de pauvreté. Selon l'enquête, le seuil de pauvreté alimentaire (le besoin le plus minimal pour la survie) est de 38,9 SCR par habitant par jour. En appliquant ce seuil aux données de l'enquête sur les ménages, l'on estime qu'environ 18 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté alimentaire et lorsqu'on considère la nourriture et les besoins élémentaires non alimentaires (notamment le logement et les services publics non substituables), le seuil de pauvreté lié aux besoins de base s'établit à 50 SCR par habitant par jour.

2.1.16 Compte tenu des profondes réformes entreprises à la fin de l'année 2008 (qui pourraient se traduire par un ralentissement de la croissance économique à court et moyen terme), conjugué au ralentissement de l'économie mondiale et au changement d'approche du gouvernement qui est passé d'un système d'aide sociale universel à un système ciblé, il est à craindre une aggravation de la pauvreté et de la vulnérabilité. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a récemment créé un organisme d'aide sociale pour aider à mieux cibler les dépenses publiques vers les personnes qui en ont le plus besoin. Une évaluation initiale entreprise par

l'organisme d'aide sociale, montre que les groupes les plus vulnérables sont les mères célibataires, les personnes du troisième âge inemployables, les jeunes hommes et les orphelins.

2.1.17 Quoique les Seychelles aient un ratio du PIB par habitant élevé et affichent des chiffres impressionnants en termes d'IDH, les informations préliminaires provenant de l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages indiquent une forte incidence de la pauvreté dans le pays et ce, avant la prise en compte de l'impact du programme de réforme et d'autres événements. Ceci souligne l'importance de mettre en place un système national pour compiler, analyser et stocker les données sur les grands indicateurs économiques et sociaux. Un tel dispositif permettra un meilleur suivi des politiques gouvernementales sur la situation socio-économique de groupes de population spécifiques, ainsi qu'un meilleur ciblage par le nouvel Organisme d'aide sociale.

Égalité entre hommes et femmes

2.1.18 La Constitution promeut la non-discrimination et garantit une égalité de droits et une égale protection des hommes et des femmes. Le pays a également signé et ratifié les principales conventions relatives à la discrimination basée sur le sexe. L'appui à l'autonomisation significatifs : i) le pays a réalisé la parité hommes-femmes dans l'enseignement primaire et le nombre de filles dépasse celui des garçons dans l'enseignement secondaire et tertiaire, malgré une plus faible représentation dans les filières scientifiques ; et ii) les Seychelles figurent parmi les premiers pays de la SADC à atteindre les objectifs-cibles en matière de représentation des femmes à tous les échelons de prise de décision, avec 35 % de femmes siégeant au parlement et 45 % aux rangs de directeur ou de cadre moyen. Toutefois, l'incidence des violences domestiques s'est accrue. La Loi sur la violence familiale (sur la protection

¹ Ce chiffre peut être considérablement réduit, compte tenu de la dévaluation de la monnaie, comme cela est décrit au Chapitre 2.1.5. Les chiffres actualisés ne sont malheureusement pas disponibles.

des victimes) a été promulguée en 2000. Pour que cette dernière ait un impact, il importe que les agents chargés de l'application de la loi soient mieux sensibilisés à la problématique hommes-femmes et que les femmes connaissent mieux les lois qui les protègent.

Environnement et changement climatique

2.1.19 Les autorités ont entrepris des actions visant à la préservation de l'environnement et les Seychelles sont considérées comme un pays pionnier en matière de protection et de conservation de l'environnement. Le pays est signataire de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (UNCBD), qui prévoit différents types d'aires de protection. En conséquence, le pays a l'un des pourcentages les plus élevés d'aires protégées au monde destinées à la préservation d'espèces connues de plantes et animaux endémiques, dont le nombre est estimé à 1 500.

2.1.20 Les îles sont, cependant, susceptibles d'être affectées par le réchauffement de la planète et les évolutions climatiques qui y sont associées (augmentation du niveau des mers et le blanchissement du corail, inondations et sécheresses extrêmes). L'ouragan El Nino survenu en 1997/98, par exemple, a provoqué un blanchissement généralisé du corail dans l'ensemble des eaux des Seychelles, tandis que la montée de la température marine a détruit environ 50 % à 90 % de corail jusqu'à une profondeur de 23 mètres en-dessous de la surface. Face à l'ampleur de ce problème, le Gouvernement a mis en place la Commission nationale de lutte contre les catastrophes qui est placée sous l'autorité directe de la Présidence de la République. Les Seychelles se sont déjà employées à mieux sensibiliser au changement climatique et à l'élévation du niveau des mers. Le pays a lancé en septembre 2007 la Fondation sur le niveau de la mer dans le but principal de mieux sensibiliser le monde à l'élévation du niveau de la mer dans les petits États insulaires et les pays côtiers.

2.1.21 Enfin, l'aménagement sur les principales îles granitiques exerce une pression sur les acquis remarquables déjà enregistrés par les Seychelles. Les défis importants sont : i) la préservation des récifs de corail tout en récupérant en même temps les terres pour permettre d'atténuer les pressions exercées par la construction immobilière ; ii) la protection et l'expansion des zones de captage des eaux ; iii) le maintien de niveaux élevés de biodiversité endémique dans les aires boisées ; iv) la biosécurité (contenir les maladies et les parasites) ; et v) la réalisation d'investissements garantissant une protection contre les aléas climatiques, par exemple, la construction de ponts et de maisons plus solides).

Secteur privé/environnement des affaires

2.1.22 Dans le cadre de ses réformes, le gouvernement a concentré ses efforts sur la création d'un environnement favorable à la participation du secteur privé à l'activité économique. Dans le Rapport 2009 de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires, les Seychelles ont occupé la 104^e place sur 181 pays après Maurice (24), l'Afrique du Sud (32), le Botswana (38), la Namibie (51), le Kenya (82), le Ghana (87) et la Zambie (100). Au moment de la préparation du rapport, le manque de devises représentait la principale contrainte. Les réglementations régissant l'entrée sur le marché ont été jugées moins préoccupantes que ne l'étaient les procédures de délivrance de permis d'exploitation. Toutefois, concernant l'exécution des contrats, le nombre de procédures et les délais d'exécution occasionnaient des lenteurs, de même que les procédures pour embaucher et licencier des travailleurs.

2.1.23 Bien qu'un certain nombre de réformes législatives, réglementaires et institutionnelles aient été mises en œuvre en vue d'améliorer le climat des affaires depuis 2005, l'impact le plus important émanera de celles introduites en 2008

dans le cadre du programme de stabilité macroéconomique et de croissance durable (voir Encadré 2). Il faut noter que ce programme vise à réduire le rôle de l'État dans l'activité économique et renforcer les capacités du secteur privé de générer la croissance en créant des conditions propices à l'investissement privé. L'Annexe IV montre les modifications apportées au cadre réglementaire du climat de l'investissement et les domaines où d'autres changements s'avèrent nécessaires. Étant donné que le secteur privé est supposé être désormais le principal moteur de l'économie, il est impératif que les domaines nécessitant une amélioration soient traités le plus tôt possible. En outre, la compétitivité du secteur privé est limitée par différentes entraves liées aux infrastructures, notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'approvisionnement insuffisant en eau et en énergie (voir chapitre 2.2.2.6).

Intégration régionale

2.1.24 Les Seychelles sont membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), et de la Commission de l'océan Indien (IOC). Cependant, son isolement géographique (environ 1 500 km des pays de la partie continentale de l'Afrique) reste un handicap majeur. Son isolement physique par rapport aux principaux marchés augmente le coût des importations et des exportations et est une sorte de 'tarif douanier dissimulé' qui est imposé aux échanges commerciaux des Seychelles. En outre, les Seychelles se procurent certains biens importés de pays très lointains (par exemple, le bœuf du Brésil) et envisagent désormais de tisser des liens avec des pays plus proches de ses frontières. Venant juste de rejoindre la Zone de libre échange du COMESA, les Seychelles espèrent profiter des importations à moindre coût en provenance de la région, de l'accès à des matières premières meilleur marché et à un marché d'exportation plus vaste. Son appartenance à

la SADC devrait permettre d'accroître les flux d'investissement venant de la région de l'Afrique australe, particulièrement dans les domaines où les Seychelles possèdent des intérêts de longue date, tels que la banque, les services d'accueil, les services d'éducation et de santé.

2.1.25 Les perspectives de renforcement de l'intégration régionale sont cependant limitées par le coût prohibitif des TIC aux Seychelles, qui découle de la non-disponibilité de capacités de télécommunications internationales à large bande. Le manque de devises constitue une contrainte majeure pour les investissements des opérateurs locaux dans des initiatives d'installation de câbles sous-marins. En ce moment, les Seychelles étudient de près différentes options de câbles sous-marins telles que le réseau de câbles sous-marins d'Afrique de l'Est (EASSy), le projet de communication du Sud-Est africain (SEACOM) et le réseau africain de câbles sous-marins (TEAMS) arrive à point nommé. Des infrastructures TIC à large bande rapides et à plus haute capacité faciliteront énormément le développement des services financiers off-shore et les services aux entreprises, ainsi que le mouvement vers le tourisme d'affaires à plus haute valeur.

2.2 Options stratégiques

2.2.1 Cadre stratégique par pays

2.2.1.1 Face à la nécessité d'opérer de profondes réformes macroéconomiques et structurelles, les autorités ont lancé une stratégie à moyen terme, *Stratégie Seychelles 2017* en mars 2007 (voir Encadré 1). Bien qu'ayant été lancée près de deux ans avant les réformes sans précédent à la fin 2008, elle était un bon avant-goût de ce qui allait venir. La Stratégie présente un plan ambitieux pour doubler le PIB au cours de la prochaine décennie en stimulant le développement du secteur privé et en réduisant les activités commerciales de l'État, en développant les secteurs de la pêche et

du tourisme et en ramenant la dette publique à 60 % du PIB. Les piliers essentiels de cette stratégie de croissance « tirée par le secteur privé » seront : i) le renforcement de la participation des populations locales, ii) le renforcement des capacités nationales en matière de ressources humaines, iii) l'observation des normes internationales les plus strictes en matière de protection de l'environnement et iv) la promotion de partenariats stratégiques nationaux et internationaux. La « Stratégie Seychelles 2017 » souligne le fait que l'objectif à long terme sera atteint dans le cadre d'une politique monétaire et de taux de change indépendante, couplé avec une stricte rigueur budgétaire, de même qu'une gouvernance efficace et transparente.

2.2.1.2 La « Stratégie Seychelles 2017 » expose la vision du Gouvernement de façon adéquate, mais ne fournit pas d'estimations des coûts ni ne précise les mesures à prendre pour atteindre les objectifs exposés ci-dessus. En particulier, la Stratégie ne prescrit pas de solutions au problème crucial de la pénurie de devises encore moins de la réduction de la dette publique. Certaines des difficultés émanent de la manière dont la Stratégie a été formulée. Cette tâche a été confiée au Conseil national de la planification économique (NEPC), créé en août 2006 par le Président de la République. Généralement, l'on ne sait pas avec certitude dans quelle mesure les parties prenantes ont été consultées par le NEPC. La Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles a exprimé sa préoccupation sur le fait qu'elle n'ait pas été consultée dans l'élaboration de la stratégie.

Encadré 1
Axe fondamental de Stratégie Seychelles 2017
<p>Gestion macroéconomique saine : i) une politique monétaire prudente et une stricte rigueur budgétaire ; ii) réduire le volume total de la dette extérieure à 60 % du PIB d'ici à 2017 ; et iii) réduire les effectifs de l'administration et préciser le rôle de la fonction publique.</p>
<p>Renforcer la compétitivité et la gouvernance : i) promouvoir le tourisme, la pêche et les services off shore ; ii) revoir les pratiques réglementaires obsolètes ; iii) accroître le taux d'épargne nationale ; iv) promouvoir la bonne gouvernance.</p>
<p>Améliorer l'équité : i) promouvoir la formation aux compétences professionnelles, managériales et dans le domaine des services ; ii) continuer d'assurer la gratuité des soins de santé aux nécessiteux ; iii) assurer la protection sociale des personnes vulnérables.</p>
<p>Améliorer les infrastructures, la gestion foncière et</p>

2.2.1.3 Malgré ces insuffisances, les autorités ont déjà mis en œuvre différentes mesures de stabilisation à court terme, qui sont conformes aux objectifs généraux de croissance du secteur privé énoncés dans la Stratégie. Les renseignements concernant les réformes faites dans un premier temps par le Gouvernement sont décrits à l'Encadré 2. Le fait que le Gouvernement ait mis en place ces réformes de base démontre sa détermination à corriger les déséquilibres. Cela souligne également son engagement à appliquer les mesures complémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Selon le dernier Rapport des services du FMI, les réformes en question portent, entre autres, sur : i) la libéralisation totale du régime de taux de change ; ii) le resserrement de la politique budgétaire et la bonne gouvernance ; iii) le resserrement de la politique monétaire ; iv) le remplacement des subventions universelles par un filet de sécurité sociale ciblé ; v) la réforme du secteur public en vue d'améliorer l'efficacité des pouvoirs publics, en particulier dans les services de santé et d'éducation ; vi) la levée des obstacles au développement du secteur privé et le soutien à

l'investissement privé ; et vii) une stratégie de restructuration de la dette visant à ramener la dette publique à un niveau tolérable. Toutefois, il n'en demeure pas moins nécessaire d'élaborer un plan à moyen terme en phase avec les réformes de stabilisation à court terme et avec la vision de développement globale. C'est un domaine où les partenaires au développement pourraient apporter une assistance conjointe.

Encadré 2

Réformes entreprises depuis octobre 2008

- Politique de taux de change/monétaire
 - i) instauration d'adjudications hebdomadaires de bons du Trésor et mise en place d'une facilité de dépôts à la Banque centrale, ii) transformation de la roupie en devise flottante, iii) Signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et la Banque centrale en vue de formaliser les modalités devant régir les conditions dans lesquelles la Banque centrale agit au nom de l'État.
- Réforme fiscale

Renforcement de la taxe sur les biens et services (GST) : i) étendue à tous les services de télécommunications, ii) réintroduite sur les boissons légères produites localement, iii) la GST sur les services touristiques relevée de 7 % à 10 %, iv) réinstaurée sur le gaz de pétrole liquéfié (GPL).

Suppression des exonérations fiscales et ajustements connexes : instauration d'une retenue à la source de 10 % sur les intérêts créditeurs pour les résidents, ii) relèvement et harmonisation de toutes les taxes sur les cigarettes produites localement et importées, iii) instauration d'une taxe de 15 % sur le revenu de location résidentielle, iv) suppression de l'exonération sur les intérêts créditeurs perçus par les sociétés, v) relèvement des taux sur l'alcool fabriqué localement et l'alcool importé pour tenir compte de l'inflation, vi) relèvement de la contribution environnementale de 10 à 25 SCR par mois, vii) frais, amendes et loyers et redevances ajustées en fonction de l'inflation, viii) abrogation de toutes les dispositions relatives aux exonérations discrétionnaires contenues dans les Lois sur les métiers et les entreprises commerciales.
- Suppression des subventions

Sur les ménages : i) remplacement des subventions universelles sur les produits par un filet de sécurité sociale ciblé, ii) suppression de la réduction de 90 SCR du prix de l'électricité pour les ménages, iii) augmentation du tarif de l'autobus à des niveaux permettant de recouvrer les coûts d'exploitation.

Sur la production : i) abolition des bons de subvention du carburant pour les pêcheurs, ii) abolition des subventions aux entreprises agro-industrielles, aux alevineries, Seychelles Trading Company (STC) et Coevity Prawns, iii) abolition de la subvention du GPL par la société nationale de pétrole, Seychelles Petroleum Corporation (SEPEC).
- Législation et aspects connexes

Hormis la mise en place de l'Organisme d'aide sociale, les textes de loi suivants ont été promulgués : Loi sur la gestion de la dette publique, Loi sur l'éthique des agents publics et la Loi sur la passation des marchés publics.

Source : Discours sur le budget 2009, Discussions avec le gouvernement et Rapport 2008 des services du FMI

2.2.2 Défis et faiblesses

2.2.2.1 Ramener la dette publique à des niveaux tolérables : selon une analyse préliminaire effectuée par le FMI au moment des négociations de SBA, la dette des Seychelles est viable (comme indiqué au point 2.1.8). Les Seychelles semblent devoir rester très exposées à tout un ensemble de perturbations pendant longtemps. Pour cette raison, il est certain que l'engagement de discussions constructives avec tous les créanciers extérieurs est indispensable et qu'une restructuration complète de la dette publique est essentielle pour rétablir la durabilité de la dette. En prélude à la transformation de la roupie en devise flottante, les autorités ont instauré des adjudications hebdomadaires sur les dépôts à court terme des banques commerciales à la Banque centrale et sur les bons du Trésor à 91 jours. Cette mesure s'est traduite par l'émergence d'une courbe de rendement avec des taux d'intérêt qui augmentent et se stabilisent autour de 28 %. D'une part, elle a des conséquences positives en ce sens qu'elle limite la dépréciation des taux de change ; cependant, cette augmentation massive des taux d'intérêt et la forte demande pour les bons du Trésor exerce une pression sur la dette intérieure du gouvernement.

2.2.2.2 Engagement de mener à bien les réformes macroéconomiques : les Seychelles se sont lancées dans un programme de réformes fortes dans une première phase (voir Encadré 2), qui est susceptible de peser considérablement sur l'économie et sur la majorité de la population. Par exemple : i) les achats d'énergie ont été réduits par l'envolée rapide des prix domestiques ; ii) les chiffres du tourisme devraient diminuer en raison de la récession en Europe, qui représente le principal marché du tourisme Seychellois ; iii) le système universel devrait être remplacé par l'aide sociale ; et iv) les effectifs du secteur public doivent être réduits (1 800 personnes ont été licenciées) pour faire place à une stratégie de croissance tirée par le secteur privé. Ces

changements imposent une pression économique/financière considérable sur les Seychellois. Le FMI a déjà projeté que la croissance pourrait baisser de 7,5 % en 2009, ce qui est largement inférieur à la projection précédente de - 2,5 %. Ainsi, les tensions sociales sont susceptibles de s'accroître, ce qui pourrait se traduire par des pressions politiques pour l'obtention de résultats rapides ou par des **inversions** des mesures contenues dans le programme de réforme. Pour gérer ce processus, il est impératif que le Gouvernement élabore une stratégie de communication claire et coopère davantage avec les organisations de la société civile qui représentent la voix des pauvres, qui aident à communiquer le programme de réforme et qui peuvent contrôler les impacts sur la société en général. En définitive, les Seychelles doivent poursuivre le programme de réforme au-delà de l'accord avec le FMI pour construire une économie plus prospère et plus viable à l'avenir.

2.2.2.3 Réduire et recadrer le rôle des pouvoirs publics dans l'économie : au cours des 30 dernières années, les pouvoirs publics ont joué le rôle de moteur principal de l'économie. Un des axes centraux du programme de réforme est toutefois de réduire et recadrer le rôle des pouvoirs publics sur celui de facilitateur. Les mesures pour y parvenir sont la réduction des effectifs, l'externalisation/outsourcing, la privatisation et aussi, de plus en plus, l'efficacité interne. Ce sera une tâche ardue dans un environnement déjà difficile, et cela souligne la nécessité d'accroître les capacités et d'une ferme détermination au sein de l'administration pour réaliser le reste du programme d'action pour la réforme.

2.2.2.4 Remplacer les subventions importantes/l'aide sociale universelle par un filet de sécurité sociale ciblé : les subventions et l'aide sociale universelle importantes ont contribué à établir des indicateurs sociaux impressionnants, mais avec pour contrepartie d'imposer un lourd fardeau budgétaire à l'État. Pour réduire les dépenses publiques, prévenir l'abus du système et cibler

effectivement les personnes les plus vulnérables, le gouvernement a mis en place un filet de sécurité sociale ciblé. Il comprend la création d'un Organisme d'aide sociale (la nouvelle Loi sur l'assistance sociale a été adoptée en octobre 2008) et l'instauration d'un système lié aux ressources pour atténuer l'impact des réformes en cours. La conception et la mise en œuvre de ce système est actuellement en cours. L'approche envisagée consiste à fournir une aide pécuniaire, une formation professionnelle sous forme de programmes d'incitation à travailler aux plus vulnérables. La pérennité et le succès du programme de réforme dépend en grande partie de la capacité d'identifier correctement et de pourvoir aux besoins du nombre grandissant de Seychellois qui pourraient tomber dans la pauvreté pendant les moments difficiles qui se profilent à l'horizon.

2.2.2.5 Améliorer la capacité du secteur privé de tirer l'économie : un certain nombre de problèmes doivent être résolus afin que le secteur privé puisse éclore et jouer un rôle dominant dans l'économie du pays. Le cadre réglementaire du climat de l'investissement (voir Annexe IV) n'est pas de nature à créer un environnement des affaires compétitif et qui donne une chance égale à tous. Après toutes ces années de régime socialiste, caractérisé par d'importantes subventions et la fourniture d'une assistance sociale universelle, il faudra du temps pour modifier la culture enracinée de dépendance vis-à-vis de l'État ; et créer un esprit d'entrepreneuriat. À cela, il faut ajouter le fait que l'accès au financement est généralement difficile et, dans l'environnement actuel où les taux d'intérêt sont élevés, encore plus limité. Enfin, il existe de nombreux goulots d'étranglement liés aux infrastructures, comme analysé ci-dessous.

2.2.2.6 Réduire les goulots d'étranglement liés aux infrastructures : compte tenu de la dépendance du pays à l'égard des importations et de l'importance de la pêche dans l'économie du pays,

la performance du principal *port* situé à Mahe est extrêmement importante. Selon la Direction des ports des Seychelles (Seychelles Ports Authority), il est nécessaire d'agrandir l'espace des quais car l'actuel est désuet et n'a pas été conçu pour le trafic de conteneurs. Ce dernier a causé énormément de dommages au fil du temps. Les autres priorités sont : i) améliorer le temps de rotation, ii) acquérir des remorques additionnelles, et iii) la séparation des navires de croisière, les navires commerciaux, les navires de pêche et les navires pétroliers.

Le *réseau routier* est généralement en bon état, mais à cause de la topographie et de l'insuffisance de terres utilisables, les routes ont des grandes contre-courbes sinueuses et des pentes escarpées. En raison des investissements en cours dans le secteur du tourisme, des inquiétudes se font jour concernant l'impact que cela pourrait avoir sur le réseau routier, aussi bien pendant la construction que compte tenu de l'augmentation envisagée du nombre de visiteurs.

En ce qui concerne l'*énergie*, les besoins du pays sont surtout satisfaits grâce à l'importation de produits pétroliers raffinés, qui représente environ 90 % de tout l'approvisionnement d'énergie primaire, exposant ainsi l'île aux caprices du marché international du pétrole. En outre, les générateurs actuels à base de combustible fonctionnent à capacité optimale, ce qui soulève des inquiétudes quant à la façon dont les îles feront face à l'afflux accru de visiteurs étrangers.

Une autre contrainte tient aux investissements inadéquats dans les infrastructures *d'eau et d'assainissement* qui ont une incidence négative sur le développement des activités économiques, en particulier dans le secteur du tourisme. Même si 95 % de la population est alimenté en eau, les infrastructures actuelles ne peuvent satisfaire la demande d'eau pendant la saison sèche, ce qui entraîne des interruptions fréquentes de l'approvisionnement en eau. Afin de trouver une solution à ce problème, le Groupe de la Banque

finance actuellement un plan stratégique pour le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement.

L'autre contrainte importante a trait au coût prohibitif des *TIC* (voir paragraphe 2.1.25).

2.2.2.7 Importantes contraintes de capacité et insuffisance de compétences : À l'instar des autres petites îles, les Seychelles sont confrontées au problème de la pénurie de main-d'œuvre qui découle de sa faible population, qui est estimée actuellement à 85 000 habitants. De plus, à mesure que la population active vieillit, s'accroît la concurrence entre les différents secteurs pour attirer et retenir les travailleurs plus jeunes. L'inadéquation du marché de l'emploi découle de la coexistence entre le sous-emploi des personnes non qualifiées et l'insuffisance de personnel technique, de direction et de professionnels dans tous les secteurs. Ceci est notamment apparent dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la finance, du tourisme et de la construction ; qui se traduit par le recrutement de travailleurs expatriés comme mesure temporaire. Les autorités doivent optimiser l'utilisation des connaissances et des compétences disponibles, tout en assurant que les contrats des travailleurs étrangers prévoient la formation des nationaux, le cas échéant, en vue de renforcer les capacités.

2.2.2.8 Facteurs de vulnérabilité inhérents à un petit État insulaire en développement : au nombre de ces facteurs, figurent la superficie, terrestre réduite, les ressources naturelles limitées et la vulnérabilité au plan environnemental. Compte tenu des opportunités limitées de diversification de l'économie, les principaux moteurs de la croissance, le tourisme et la pêche, sont inextricablement liés à la qualité de l'environnement naturel et physique. En outre, bien que les Seychelles se situent en dehors de la ceinture de cyclone tropical, elles sont indirectement affectées par les perturbations atmosphériques et le phénomène El Nino. Les

calamités naturelles comme les inondations de 2004 et le tsunami de décembre 2004 ont une incidence négative sur la performance économique du pays. Quoique les Seychelles aient obtenu par le passé des résultats remarquables en matière de préservation de l'environnement (2.1.18), environ 47 % de sa superficie terrestre totale est désignée comme fragile du point de vue environnement. Les principaux défis sont l'aménagement accru des principales îles granitiques, qui a pour corollaires le déclenchement de conflits liés à l'utilisation des terres, l'augmentation de la demande d'énergie, la conservation des eaux douces, le traitement des eaux usées et les menaces provenant des espèces invasives. Paradoxalement, le succès enregistré par le pays dans le relèvement des revenus des ménages et l'amélioration des conditions de vie posent des défis pour les abondantes ressources du pays et pour sa biodiversité.

2.2.3 Principaux atouts et opportunités

2.2.3.1 Le secteur offshore aux Seychelles a montré une certaine capacité à contribuer au développement du pays en attirant des capitaux venant du monde entier. Le nombre d'entreprises commerciales internationales enregistrées est passé de 10 000 en 2002 à plus de 35 000 en 2006. Bien que la plupart soient des organismes embryonnaires qui ne paient pas d'impôt, elles ont rapporté environ 3 millions de dollars de devises par an aux agents, avocats et comptables basés dans le pays. Toutefois, seulement deux banques, Barclays et Nouvobanq, ont jusqu'à présent obtenu des permis pour l'exercice de l'activité de banque offshore. Il y a possibilité d'améliorer la productivité de ce secteur par la mise en place de fonds de mutuelle, de produits de fiducies et d'assurance.

2.2.3.2 Développement de produits touristiques de haute valeur : il est prévu que le secteur du tourisme demeure un des piliers de l'économie seychelloise dans un avenir prévisible. Les autorités publiques ont déployé des efforts en vue de promouvoir l'investissement dans le secteur du tourisme à

grande échelle. Il apparaît que les actions menées ont été très efficaces si l'on s'en tient à l'accueil réservé par les investisseurs aux projets hôteliers envisagés qui se concrétiseront dans les années à venir. Il est néanmoins possible de progresser vers le haut de la chaîne de valeurs vers les produits touristiques à plus haute valeur, particulièrement à travers le développement du tourisme de conférence et d'affaires.

2.2.3.3 Potentiel en matière de pêche : avec une zone économique exclusive (ZEE) de 320 km, les Seychelles ont pu faire valoir leur droit sur plus de 1 million de kilomètres carrés d'océan. Même si la production de thon a été en augmentation au cours des dernières années et est actuellement en train d'atteindre un plateau du fait des limites internationalement admises pour la prévention de la surpêche, les Seychelles n'ont pas encore exploité entièrement le potentiel de ses ressources halieutiques. Il est admis que les Seychelles devraient s'efforcer de maintenir leur position de port de transbordement du thon le plus important dans la région, mais elles doivent aussi envisager des moyens d'accroître les activités à valeur ajoutée, au profit de l'économie locale, de sorte qu'une plus grande partie des ressources halieutiques capturées dans la ZEE (ou ailleurs, mais transbordées via Victoria) soit transformée sur le territoire national.

2.3 Coordination et harmonisation des interventions des bailleurs de fonds et positionnement du Groupe de la Banque

2.3.1 Généralement, la coordination entre les bailleurs de fonds est gérée par le Gouvernement par le biais du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. La coordination systématique de l'aide étrangère dans le pays est compliquée par le nombre limité de partenaires au développement résidents. S'il existe une coordination informelle, récemment les autorités ont

engagé des actions en vue d'améliorer le processus. Ceci est apparu clairement pendant le dialogue conjoint BAD/Banque mondiale pour la présente ISN en janvier 2009 au cours duquel des initiatives délibérées ont été prises pour assurer qu'un grand nombre de partenaires au développement sont également présents dans le pays, notamment le FMI, les agences de l'ONU et l'Union européenne.

2.3.2 Parmi les agences de l'ONU, seuls le PNUD et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) tiennent des bureaux de liaison aux Seychelles, mais avec des coordinateurs par pays opérant depuis l'île Maurice. La dotation quadriennale (2007-2010) du PNUD se monte à 250 000 dollars EU, qui sont consacrés surtout : i) au renforcement des capacités des acteurs étatiques et de la société civile ; ii) à la promotion du genre et des droits humains ; iii) la gestion de l'environnement et des ressources énergétiques ; et iv) la gestion durable des catastrophes.

2.3.3 Parmi les bailleurs de fonds multilatéraux, l'*Union européenne* (UE) est actuellement la plus active et le coordinateur-pays est basé à l'île Maurice. Dans le cadre du 10^e programme du Fonds européen de développement (FED) pour la période 2008-2013, elle a alloué 5,9 millions d'euros au pays, dont l'essentiel est affecté à l'environnement (5,0 millions d'euros).

2.3.4 Jusqu'à une date récente, les relations entre les Seychelles et les *institutions* de *Bretton Woods* ont été plutôt limitées. À l'exception de l'assistance technique, c'est seulement dans le cadre de l'accord de confirmation de deux ans approuvé le 14 novembre 2008 que le pays a recouru pour la première fois à des ressources du FMI.

2.3.5 En ce qui concerne la Banque mondiale, le niveau d'assistance au pays a été modeste, surtout à cause de sa superficie réduite et de son accès aux sources de prêts commerciaux. En outre, les Seychelles étaient classées dans la catégorie des pays dont les prêts sont improductifs depuis août 2005

jusqu'en novembre 2006, date à laquelle elles se sont acquittées de leurs arriérés vis-à-vis de la Banque mondiale. Le classement dans la catégorie des pays dont les prêts sont improductifs empêchait toute assistance financière de la part de la Banque mondiale, mais celle-ci restait engagée à travers l'assistance technique et le dialogue sur les politiques dans les domaines comme la gestion économique, la gestion de la dette et la politique commerciale.

2.3.6 La Banque mondiale et la BAD collaborent pour la formulation de leurs stratégies pour orienter leurs opérations à court terme. Dans sa stratégie intérimaire, la Banque mondiale, comme la BAD, n'envisage pas d'octroyer de prêts d'investissement aux Seychelles jusqu'à ce que le cadre macroéconomique soit bien établi. En lieu et place, l'ISN de la Banque mondiale envisage de nouveaux prêts sous forme de prêts à l'appui de politiques de développement (DPL) qui pourraient atteindre une enveloppe de 18 millions de dollars sur la période de l'exercice 2009 à l'exercice 2010. La BAD est en train de préparer une opération similaire (voir section 3.3.1).

2.3.7 Concernant les travaux d'analyse, la Banque mondiale a l'intention d'initier des actions dans quatre domaines essentiels : i) Assistance technique informelle dans la conception d'une stratégie de réforme économique à moyen terme ; ii) une revue des dépenses publiques axée sur la réforme de la fonction publique, les entreprises publiques, la gestion des actifs, les contrôles fiduciaires et financiers systémiques au sein du ministère des Finances, les réformes de la gestion budgétaire dans les secteurs sociaux, et le mécanisme de filet de sécurité destiné à contrebalancer l'impact social de l'ajustement ; iii) un examen du développement du secteur privé et du climat de l'investissement, accompagné d'une mise à jour provenant des Services consultatifs sur l'investissement étranger dans leur rapport de 2004-2005 ; et iv) une évaluation conjointe de la

responsabilité financière par pays (CFAA) et le Rapport d'évaluation de la passation des marchés par pays (CPAR) pour comprendre l'état général des systèmes fiduciaires du pays et le cadre de la gouvernance dans la perspective d'un futur portefeuille d'investissement opérationnel.

2.3.8 S'agissant des bailleurs de fonds bilatéraux, seuls la Chine, Cuba, la France, l'Inde, la Russie et le Royaume-Uni sont représentés aux Seychelles. Ces bailleurs de fonds participent principalement au renforcement des capacités, bien que la Chine offre une combinaison de dons et de prêts à des conditions libérales pour l'approvisionnement en eau, les réseaux d'égouts et l'énergie. La Chine a également contribué à l'octroi de bourses d'études et aidé à la construction de la nouvelle Assemblée nationale et deux écoles publiques. L'Inde entretient actuellement une relation de coopération technique et financière avec les Seychelles et offre un certain nombre de bourses d'études et des échanges avec plusieurs universités indiennes. Cuba et le Nigeria ont des accords de coopération bilatérale et l'Australie, en partenariat avec le Japon, a fourni une assistance lors du tsunami survenu en 2004. Le Japon a été aussi très actif dans le secteur de la pêche au cours des 20 dernières années, avec une aide de plus de 30 millions de dollars EU.

Positionnement du Groupe de la Banque

2.3.9 Leçons tirées des interventions précédentes : Le Groupe de la Banque a démarré ses opérations aux Seychelles en 1978 et a approuvé depuis lors 19 opérations comprenant 14 projets, 1 étude, 3 lignes de crédit et 1 opération d'assistance d'urgence, pour un montant total de 85,6 millions de dollars EU. Aucune approbation n'est intervenue entre 2001 et novembre 2006, période pendant laquelle le pays était placé sous sanctions, à l'exception d'une opération d'assistance d'urgence d'un montant de 500 000 dollars EU octroyé pour faire face au tsunami en janvier 2005. La plupart des opérations étaient consacrées au secteur social (44 %),

conformément aux priorités du gouvernement, suivi par le secteur agricole (18 %), du transport (15 %), de l'approvisionnement en eau et l'assainissement (12 %) et le secteur financier (10 %). Avant l'imposition des sanctions, environ 76,6 % du montant total des engagements sur tous les prêts approuvés avaient été décaissés et le reliquat de 23,4 % a été annulé à la demande du Gouvernement après l'application des sanctions.

2.3.10 Il y a des enseignements utiles à tirer des interventions du Groupe de la Banque dans le pays. Les interventions dans le secteur social se sont traduites par des acquis importants dans les domaines de l'éducation et de la santé. Toutefois, une revue du portefeuille par pays entreprise en 1998 a conclu que des déséquilibres macroéconomiques menaçaient de saper ces acquis et ont eu un effet néfaste sur les opérations du Groupe de la Banque dans le pays, surtout à cause de la pénurie de devises. Le principal enseignement qui se dégage de cette expérience est qu'un environnement macroéconomique stable est indispensable au succès de la mise en œuvre du projet. En outre, la revue a mis en avant l'importance des capacités nationales pour l'exécution des projets dans les délais impartis. Plusieurs projets ont subi l'impact négatif de la pénurie de main-d'œuvre suffisamment formée dans le pays. La revue a également reconnu la nécessité d'une meilleure coordination des projets du Groupe de la Banque, par exemple, la soumission de demandes de financement devrait être centralisée entre les ministères, en l'occurrence le ministère des Affaires étrangères, les ministères opérationnels et les organismes d'exécution.

III. LA STRATÉGIE DE RÉENGAGEMENT DU GROUPE DE LA BANQUE

3.1 Justification du réengagement du Groupe de la Banque

Des raisons impérieuses justifient le rétablissement des relations entre le Groupe de la Banque et les Seychelles après une longue période d'absence :

- Premièrement, le Gouvernement a récemment intensifié ses efforts en matière de réforme, des efforts considérés comme crédibles par nombre de bailleurs de fonds partenaires. Lorsque le FMI a approuvé l'accord de confirmation à la mi-novembre 2008, il a félicité les autorités d'avoir initié une réforme globale des politiques budgétaires, monétaires et de taux de change pour corriger les déséquilibres macroéconomiques et remettre l'économie sur le chemin d'une croissance durable. Il est admis que le succès du programme d'ajustement et de réforme requiert un appui financier extérieur, notamment la restructuration de la dette extérieure. L'on reconnaît toutefois que le Gouvernement est certes engagé à maintenir un effort budgétaire considérable à moyen terme, mais ses fonds propres ne suffiront pas à combler les déficits de financement et ramener les règlements futurs du service de la dette à des niveaux viables.
- Deuxièmement, le rétablissement des relations avec les Seychelles intervient à un moment crucial pour le Groupe de la Banque, à l'heure où elle s'emploie à améliorer ses services en direction des pays à revenu intermédiaire (PRI). En conséquence, l'ISN est en phase avec le nouveau cadre stratégique pour l'amélioration du soutien de la Banque aux PRI qui préconise la combinaison des

activités d'investissement et la fourniture de services de savoir et de conseil.

3.2 Pilier de l'appui du Groupe de la Banque

3.2.1 Le choix du pilier de la Stratégie intérimaire ressort des discussions avec les autorités et les partenaires au développement concernant le type d'appui indiqué pour les Seychelles sur le court terme. Il est apparu clairement au regard du niveau de la dette publique et d'autres contraintes structurelles que les activités d'investissement ne seraient peut-être pas la voie indiquée à ce stade. Une approche graduelle au rétablissement des opérations est donc proposée, assortie de travaux d'analyse préparatoires et des services de conseils qui orienteront les éventuels prêts aux projets à une étape ultérieure. À cette fin, le pilier suivant est proposé :

Pilier : Soutien au programme de réforme pour instaurer une croissance durable

3.2.2 Ce pilier reconnaît qu'un environnement macroéconomique est indispensable pour renforcer la croissance et le développement, de même que le succès de la mise en œuvre des projets. En conséquence, ce pilier s'intéresse surtout au problème le plus urgent auquel font face les Seychelles en favorisant la création d'un environnement macroéconomique stable et dynamique.

3.2.3 Ce pilier prend aussi en compte d'autres aspects du programme d'action pour la réforme qui ont besoin d'être soutenus afin d'assurer que, une fois les fondamentaux macroéconomiques traités, l'économie soit bien placée pour suivre une trajectoire de croissance durable. Ces fondamentaux consistent, entre autres, à créer un environnement favorable à l'activité et à l'investissement du secteur privé et à améliorer la compétitivité de ce petit état insulaire.

3.2.4 Ce pilier cadre avec les objectifs du gouvernement, tels que définis dans la Stratégie 2017, ainsi que le programme de réforme en cours. Il prend en compte les leçons qui découlent des interventions passées du Groupe de la Banque dans le pays, en particulier l'importance d'un environnement macroéconomique stable pour assurer le succès de la mise en œuvre des projets (voir section 2.3.10). Et, il s'attaque aux problèmes immédiats, tout en créant les conditions nécessaires pour un engagement à plus long terme conforme à la Stratégie du Groupe de la Banque en faveur des pays à revenu intermédiaire.

3.3 Résultats à atteindre et objectifs visés

Opérations de prêt

3.3.1 Octroi d'un prêt d'appui : l'octroi d'un appui budgétaire aux Seychelles est fondé sur l'hypothèse d'une évaluation préliminaire entreprise en janvier 2009, qui montre que les Seychelles remplissent les conditions préalables (générales et techniques) fixées par le Groupe de la Banque à un tel appui (voir Annexe V). Le programme d'action pour la réforme est conçu autour de mesures de *stabilisation macroéconomique* et de réformes structurelles, notamment : i) réformes du régime de change et de taux de change (ex : la suppression des restrictions sur le change et l'adoption d'un régime de taux de change flottant) ; ii) restructuration de la dette, notamment la conception d'une stratégie complète de restructuration de la dette et le renforcement de la gestion de la dette publique ; iii) consolidation des finances publiques par une amélioration des recettes budgétaires et un contrôle rigoureux des dépenses ; et iv) une politique monétaire visant à instaurer la stabilité des prix, en mettant l'accent sur la gestion de la liquidité. *Les réformes structurelles* portent sur : i) la restructuration des finances publiques, notamment par le renforcement du cadre de gestion des finances publiques et du processus budgétaire, une révision

fondamentale du régime d'imposition et le renforcement de l'administration fiscale ; ii) la privatisation des entreprises publiques et l'amélioration du climat de l'investissement ; et iii) la transparence et la bonne gouvernance.

3.3.2 En outre, il est reconnu que l'octroi par les créanciers multilatéraux et officiels d'un concours financier en temps voulu est indispensable pour le succès du programme de réforme. En effet, c'est cet élément important qui a été mis en avant par le FMI quand elle a approuvé l'accès au titre de l'accord de confirmation de deux ans d'un montant de 17,6 millions de DTS (200 % de quota), avec 35 % de quota décaissés immédiatement. Le Fonds a fait remarquer que malgré ce soutien, les écarts de financement résiduels sont importants. En tenant compte des écarts de financement projetés, il est proposé la mise à disposition d'un appui budgétaire du Groupe de la Banque d'un montant de 20 millions de dollars EU en deux tranches sur la période de 2009 à 2010, parallèlement au soutien de la Banque mondiale (voir section 2.3.5). En 2009, le Groupe de la Banque fournira 10 millions de dollars EU sous réserve de la conclusion satisfaisante de la première revue du programme du FMI ; et au regard des réformes déjà entreprises. L'octroi d'un appui budgétaire en 2010 sera subordonné à l'exécution satisfaisante, de façon continue, dans le cadre du programme soutenu par le FMI et à l'entrée en vigueur d'un accord de restructuration de la dette avec les créanciers du Club de Paris et aux progrès documentés en vue du règlement de la dette envers les créanciers privés.

Opérations hors-prêt

3.3.3 Le programme hors-prêts et le dialogue sur les politiques en cours avec les autorités aidera à conforter, à plus long terme, un engagement plus substantiel. Ce programme a été conçu pour compléter les initiatives entreprises par les

partenaires au développement (voir Section 2.3), dont les résultats seront suivis de près.

3.3.4 Assistance technique : dans le cadre du *Fonds africain de l'eau*, les autorités ont soumis une demande pour le financement de la préparation du Plan d'aménagement des eaux visant une meilleure gestion et une meilleure gouvernance de l'eau et l'identification de projets d'investissement prioritaires pour bénéficier de financements, afin de satisfaire les besoins en eau des Seychelles jusqu'à 2030. Le don d'un montant de 955 000 euros a été signé en mai 2008. Il est prévu qu'à la fin de l'étude en décembre 2009, le schéma directeur servira à solliciter des financements auprès des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre immédiate de la Phase I.

3.3.5 Le Gouvernement a également soumis deux propositions pour examen en vue de l'obtention de ressources de don au titre du Fonds d'assistance technique en faveur des pays à revenu intermédiaire (PRI) :

- la première demande visait un appui au développement des ressources humaines, à la formation et au renforcement des capacités et la création de la Fondation de l'Université des Seychelles. Cette demande a été approuvée en vue de l'octroi d'un don de 600 000 d'UC en décembre 2008. Elle financera une étude qui devrait être consacrée aux domaines suivants : a) la réalisation du Plan stratégique et du Plan directeur de l'Université des Seychelles et d'autres activités préliminaires ; et b) la réalisation d'études/plans stratégiques et une remise à niveau ciblées des compétences de courte durée et la formation des institutions clés.

- La deuxième demande visait une étude de faisabilité de la liaison entre les Seychelles et l'Afrique de l'Est par le Réseau de câble sous-marin. Elle a été approuvée début février 2009 pour un montant de 500 000 dollars EU.

Tableau 1 Programme indicatif d'activités de prêt et d'activités hors-prêt (2009-2010)		
A. Programme de prêts		
Exercice	Montant	Secteurs/Thèmes
2009	US \$ 10 million	Prêt d'appui budgétaire
2010	US \$ 10 million	Prêt d'appui budgétaire
B. Opérations hors-prêt		
2009	Préparation du Schéma directeur pour l'aménagement hydraulique (en cours)	
	Étude sur la valorisation des ressources humaines (600 000 UC)	
	Étude sur le Réseau de câble sous-marin (500 000 dollars EU)	
	Séminaire sur les Réformes de politique générale	
2010	Revue des dépenses publiques (conjointement avec la Banque mondiale)	
	Une évaluation du Système statistique national	

3.3.6 Le Gouvernement a également demandé au Groupe de la Banque une aide pour l'organisation d'un Séminaire sur les grandes réformes pour le partage de ses expériences avec d'autres pays, particulièrement en Afrique de l'Est. Ceci sera un prélude à un Forum/Conférence sur l'investissement que le Gouvernement est en train d'envisager à une étape ultérieure, lorsque les Seychelles auront établi de solides références en matière de réformes.

3.3.7 Travaux d'analyse : La longue absence du Groupe de la Banque aux Seychelles a réduit sa base de connaissances, ce qui rend indispensable de mettre l'accent sur les études économiques et sectorielles de concert avec le Gouvernement et d'autres bailleurs de fonds en prélude à des interventions étendues. Les domaines proposés pour faire l'objet de travaux d'analyse sont : i) une évaluation du Système statistique national pour renforcer la base pour la formulation de la stratégie

du Gouvernement et aider à identifier les domaines devant bénéficier du soutien du Groupe de la Banque ; et ii) une Revue des dépenses publiques en 2010 qui devrait être entreprise conjointement avec la Banque mondiale (voir section 2.3.6).

3.4 Suivi et évaluation

Le Gouvernement et le Groupe de la Banque assureront conjointement le suivi des résultats de l'ISN au moyen du cadre axé sur les résultats présenté à l'Annexe I. Le suivi et évaluation seront essentiellement axés sur les interventions financées par le Groupe de la Banque, qui pendant la période de deux ans de l'ISN porteront principalement sur les réformes économiques et le renforcement des institutions. La revue périodique par le FMI de l'accord de confirmation sera une ressource essentielle, tandis que la revue des dépenses publiques qui sera effectuée conjointement avec la Banque mondiale fournira des évaluations essentielles de la politique gouvernementale, notamment les questions de gouvernance et de la transparence. L'accès à des statistiques nationales adéquates sera indispensable pour le suivi de l'ISN et de l'appui du Groupe de la Banque au Bureau national de la statistique occupera une place centrale à cet égard. Avant la formulation d'un Document de stratégie par pays complet en 2011, un rapport d'achèvement de l'ISN sera élaboré.

3.5 Enjeux liés au dialogue sur les politiques

Les domaines devant faire l'objet d'un dialogue continu avec le Gouvernement :

3.5.1 L'engagement des pouvoirs publics en faveur des réformes : une indication forte de l'engagement des pouvoirs publics en faveur des réformes est une condition préalable au soutien de la Banque. Aussi bien l'appui financier et technique du Groupe de la Banque dépend de la mise en œuvre d'un programme macroéconomique crédible, et

d'une stratégie complète de restructuration de la dette destinée à ramener la dette publique à des niveaux tolérables. Il importera d'arriver à un accord sur la façon dont ces objectifs seront atteints et les dispositions à mettre en place à court terme pour accélérer le processus. Le Groupe de la Banque maintiendra une liaison étroite avec les autorités et d'autres partenaires pour assurer le suivi des évolutions afin d'assurer que les problèmes potentiels sont identifiés et traités de façon rapide.

3.5.2 Remboursement dans les délais impartis des obligations vis-à-vis du Groupe de la Banque : par le passé, les antécédents établis par le pays en termes de satisfaction à ses obligations vis-à-vis du Groupe de la Banque ont été peu probants. Des retards intermittents et des arriérés occasionnels ont été observés. Toutefois, depuis le lancement du programme macroéconomique, les autorités ont déployé des efforts pour rester à jour de leurs obligations au titre de la dette vis-à-vis de la Banque. Le maintien du dialogue sera important pour assurer que ce niveau d'engagement est maintenu. Le Gouvernement a donné des assurances à cet effet.

3.6 Risques potentiels et mesures d'atténuation

3.6.1 Le fardeau de la dette persiste : les autorités ont consenti des efforts considérables pour assurer que ses partenaires au développement et le reste de la communauté internationale lui accordent une réduction et une restructuration généreuses de la dette. En effet, le programme de réforme lancé en novembre présuppose une réduction substantielle de la dette. Ceci a été pris en compte dans les programmes d'appui de la BAD et de la Banque mondiale. Les discussions entre le Groupe de la Banque et les principales ambassades européennes basées aux Seychelles ont indiqué qu'elles répondraient favorablement à la demande du Gouvernement, au regard de

l'effort considérable déployé en matière de réforme. Toutefois, les créanciers membres du Club de Paris ne représentent qu'un cinquième de la dette du pays. La tournée de présentation du Gouvernement a reçu un accueil sympathique dans les différentes capitales de l'Europe et du Moyen Orient, mais l'on ne sait pas encore avec certitude comment réagiront les créanciers commerciaux et privés les plus dispersés. Le Gouvernement et ses partenaires espèrent qu'une issue favorable des négociations avec le Club de Paris aura un important effet de démonstration sur les créanciers commerciaux et privés. En plus d'un soutien financier, les Seychelles auront aussi besoin d'autres concours dans leur effort pour ramener leur endettement à des niveaux tolérables.

3.6.2 Une période prolongée de faible croissance : dans les meilleures des circonstances, le Gouvernement avait estimé que ses réformes auraient dans un premier temps un impact négatif sur la croissance, avant d'amorcer un fort rebond au fur et à mesure que les effets d'un secteur public plus efficace, d'une augmentation des investissements et de l'amélioration de l'accès aux devises s'enracineront. L'hypothèse d'une forte reprise s'appuyait sur une économie mondiale forte, ce qui pour les Seychelles supposerait un accroissement des entrées de touristes et de l'IDE. La crise financière mondiale qui sévit actuellement et le ralentissement économique qui s'ensuit ne sont pas de bon augure pour les Seychelles à cet égard et pourraient bien prolonger le temps nécessaire pour la relance. Comme cela a été déjà indiqué, les autorités ont manifesté un ferme engagement en faveur de la mise en œuvre du programme de stabilisation, comme le démontrent les mesures préliminaires qui ont été déjà prises et sont disposées à prendre des mesures complémentaires pour assurer le succès du programme en cas de besoin. Pour sa part, le Groupe de la Banque veillera au maintien du dialogue avec le Gouvernement et les autres partenaires et au suivi rigoureux du programme afin d'assurer que tous les facteurs de blocage soient levés. Le Groupe de la Banque fera toujours preuve de souplesse dans son

approche et mènera activement des travaux d'analyse en vue d'adapter son soutien aux réalités du programme de stabilisation.

3.6.3 Le paysage politique pourrait freiner le programme de réforme : les élections présidentielles sont prévues pour l'année 2011. Même si les autorités gouvernementales continuent d'exprimer leur soutien indéfectible aux réformes, le parti au pouvoir est conscient de la nécessité de réaliser quelques résultats positifs à court et moyen terme. Les bonnes nouvelles en provenance du Club de Paris ainsi que le soutien ferme des partenaires au développement seront essentiels pour assurer que les réformes économiques n'aboutissent pas à annihiler les progrès enregistrés par les Seychelles vers l'instauration d'un climat politique concurrentiel.

3.6.4 Apparition de malaises et de tensions sur le front social : le succès du programme de réforme du Gouvernement nécessitera de la rigueur et aura ainsi des incidences sociales néfastes qui pourraient ne pas affecter de façon égale les différents groupes sociaux. Les effets bénéfiques pourraient aussi mettre du temps à se concrétiser. S'ils ne sont pas gérés de façon rigoureuse, ce processus pourrait provoquer des tensions sociales. Il est donc impératif que les Seychelles bénéficient de tout le soutien nécessaire pour assurer qu'elles ne se retrouvent pas dans une position où les autorités se verraient contraintes de suspendre voire de revenir sur ces réformes, ce qui pourrait entraîner un ralentissement de la reprise économique et l'impossibilité de conduire le processus de réforme au-delà de la première année pour le situer dans une perspective à moyen terme. Ce risque est atténué par le fait que les autorités sont en train de prendre des mesures fortes pour résoudre les disparités de revenus éventuelles et entend cibler les groupes les plus vulnérables au moyen de filets de sécurité sociale et des interventions ciblées. Le Groupe de la Banque, de concert avec d'autres bailleurs de fonds,

notamment la Banque mondiale et le FMI, aidera aussi à atténuer les risques sociaux en relation avec le programme de réforme en fournissant aux autorités les capacités techniques en matière de conception et de mise en œuvre des programmes par le biais de travaux d'analyse mentionnés plus haut et l'octroi de financement.

3.6.5 Le rôle du secteur privé dans l'activité économique : le succès des réformes des Seychelles s'appuie sur l'hypothèse que le secteur privé réagira favorablement aux incitations économiques qui sont introduites. Trois facteurs pourraient ralentir le rythme auquel le secteur privé pourra tirer parti de la nouvelle situation. Premièrement, les entreprises s'étaient adaptées à un environnement qui était déterminé davantage par les contacts avec les responsables que par le sens des affaires. Il y a tout lieu de croire que ces groupes ne tireront pas avantage de l'environnement plus concurrentiel qui est en train d'être créé. Deuxièmement, la vente par l'État de bons du Trésor au public a poussé les taux d'intérêt à la hausse, montant à plus de 30 % à la fin décembre 2008. De plus, le coût élevé des importations (la production intègre une très composante d'importations) pourrait aussi retarder la production. Troisièmement, en dépit du niveau élevé de développement humain, les Seychelles manquent encore de main-d'œuvre qualifiée dans certains domaines. Le Gouvernement envisage que certains des fonctionnaires licenciés du secteur public seront redéployés dans le secteur privé. Il n'en demeure pas moins que des initiatives ciblées de renforcement des capacités du secteur privé seront nécessaires. Le Groupe de la Banque et d'autres partenaires au

développement ont un rôle à jouer à cet égard et le soutien du Groupe de la Banque au développement des ressources humaines aux Seychelles vient ainsi à son heure.

IV. CONCLUSION

4.1 Cette Stratégie du Groupe de la Banque pour les Seychelles arrive à un moment crucial où le pays a engagé récemment un programme de réforme globale. Au cours des derniers mois, les autorités ont lancé dans un premier temps des réformes vigoureuses pour faire face à la crise macroéconomique naissante. La NSI a identifié le soutien au programme de réforme comme son centre d'intérêt prioritaire à court terme, à travers des opérations de prêt à l'appui de politiques de développement plutôt que des prêts d'investissement. Il importe de souligner que la période d'ajustement couverte par la présente NSI permettra au Groupe de la Banque d'acquérir des connaissances supplémentaires par secteur qui serviront de base pour les prêts d'investissement dans les années à venir, à la suite de l'élaboration d'un document de stratégie par pays à part entière. Le Gouvernement approuve l'évaluation du Groupe de la Banque et l'axe défini par la présente Note de stratégie intérimaire pour le soutien au pays.

4.2 Le Conseil d'administration est prié d'examiner avec attention et d'approuver la présente Note de stratégie intérimaire pour les Seychelles.

CADRE DE SUIVI ET DE RÉSULTATS DE LA NSI DES SEYCHELLES POUR 2009-2010

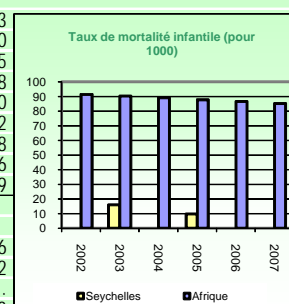
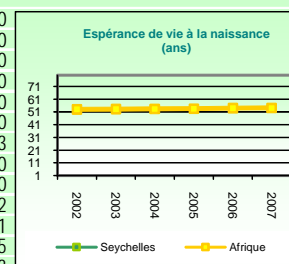
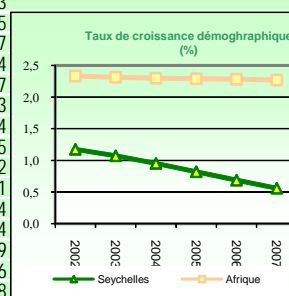
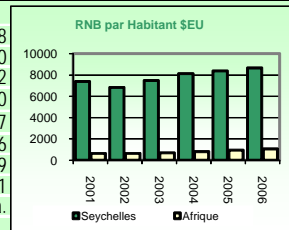
Objectifs stratégiques	Obstacles à la réalisation des résultats souhaités	Indicateurs de réalisation définitifs (2010)	Indicateurs de résultats définitifs (2010)	Indicateurs des réalisations à mi-parcours (2009)	Mesures clés et indicateurs des résultats à mi-parcours (2009)	Interventions de la BAD en cours et proposées dans l'ISN
Pilier : Soutenir le programme de réforme en vue d'instaurer une croissance durable						
A. Politique de taux de change						
Maintenir un taux de change crédible pour la roupie seychelloise	i. Faible niveau de réserves extérieures ii. Options de financement extérieur limitées	i. Éliminer les pénuries de devises ii. Rétablir la confiance dans la roupie seychelloise	Environnement favorisant la concurrence et la croissance	i. Faciliter la création d'un marché interbancaire de devises ii. Mettre en place une Loi modernisée, simplifiée et transparente sur le change	Mise en œuvre satisfaisante du programme du FMI	Opération d'appui budgétaire envisagée
B. Politique de la dette						
Restaurer la soutenabilité de la dette publique, en tenant compte des capacités de remboursement à long terme.	Possibilités d'accès à des prêts-programmes auprès des bailleurs de fonds multilatéraux Diminution des arrivées de touristes	Une stratégie globale de restructuration de la dette	Maintenir le rapport de la dette publique au PIB à moins de 150 % du PIB Réduction substantielle ou élimination des arriérés de la dette extérieure	Formuler une stratégie à moyen terme sur la dette publique Accroître la transparence dans la gestion de la dette publique par la publication de rapports trimestriels et annuels sur la mise en œuvre de la stratégie en matière d'endettement.	Accord avec les créanciers du Club de Paris Accord avec les créanciers commerciaux	Opération d'appui budgétaire envisagée
C. Politique budgétaire						
Réaliser un excédent primaire afin de permettre au Gouvernement de ramener sa dette ainsi que les intérêts à un niveau soutenable.	Maintenir la prestation des services tout continuant dans le même temps à limiter les dépenses.	Excédent primaire de 6,5 % du PIB	Révision du régime d'imposition : levée des exonérations, renforcement de l'administration fiscale Restriction budgétaire, notamment par la suppression de toutes les subventions financées par les entreprises parapubliques ; contrôle de l'application effective de la politique de recouvrement des coûts dans la prestation des services publics et réduction de la masse salariale à 6,4 % du PIB Externalisation des activités non essentielles	Excédent primaire de 6,2 % du PIB	Restriction budgétaire : Remplacer les subventions directes et indirectes à l'achat des produits par un filet de sécurité sociale bien ciblé Amélioration des recettes ; Audits complets du régime d'imposition des 20 plus grandes entreprises (selon le chiffre d'affaires), dans les secteurs du tourisme, de la banque, de la construction et de la pêche Renforcement de la gestion	Opération d'appui budgétaire envisagée Revue des dépenses publiques (effectuée conjointement avec la Banque mondiale)

Objectifs stratégiques	Obstacles à la réalisation des résultats souhaités	Indicateurs de réalisation définitifs (2010)	Indicateurs de résultats définitifs (2010)	Indicateurs des réalisations à mi-parcours (2009)	Mesures clés et indicateurs des résultats à mi-parcours (2009)	Interventions de la BAD en cours et proposées dans l'ISN
					des finances publiques : créer une unité de surveillance des entreprises publiques au sein du ministère des Finances Réduire la taille du secteur public : mettre en place le système de départ volontaire afin de réduire le nombre des agents de l'administration publique de 12,5 % en 2009	
D. Politique monétaire						
Instaurer la stabilité des prix	Incertitude concernant le mécanisme de transmission monétaire et instruments mal adaptés	Baisse du taux d'inflation (en fin de période) à 11,5 %	Renforcer les aspects de la loi sur les CBS et des opérations des CBS liés à la gouvernance et à la transparence	Baisse du taux d'inflation (en fin de période) à 21,6 %	Remplacer le taux de change de base par un objectif de monnaie primaire et des instruments de politique monétaire indirects et obéissant aux lois du marché	Opération d'appui budgétaire envisagée
E. Initiatives de renforcement des capacités						
Renforcer les capacités de gestion économique	i. Compétences limitées dans les fonctions de direction intermédiaires ii. Connectivité aux TIC insuffisante	Réduction du déficit de compétences au sein de l'administration	i. Réduction de la dépendance à l'égard des expatriés ii. Améliorations de la connectivité			Étude sur la valorisation des ressources humaines Étude sur le Réseau de câbles sous-marins Une évaluation du Système statistique national

Seychelles

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Seychelles	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie (000 Km ²)		0,5	30 307	80 976	54 658
Population totale (millions)	2007	0,1	963,7	5 448,2	1 223,0
Population urbaine (% of Total)	2007	53,3	39,8	43,5	74,2
Densité de la population (au Km ²)	2007	190,3	31,8	65,7	23,0
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2006	8 650	1 071	2 000	36 487
Participation de la Population Active - Total (%)	2005	48,4	42,3	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2003-05	46,2	41,1	39,7	44,9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	...	0,486	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2005	50	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$1 par Jour (%)	2004	...	34,3
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2007	0,6	2,3	1,4	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2006	...	3,5	2,6	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2006	...	41,0	30,2	16,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2006	...	3,5	5,6	16,4
Taux de dépendance (%)	2006	...	80,1	56,0	47,7
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2006	...	99,3	103,2	94,3
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2006	...	24,2	24,5	31,4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2005	71,9	54,2	65,4	76,5
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2005	77,1	55,3	67,2	80,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2006	...	36,1	22,4	11,1
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2006	...	13,2	8,3	10,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2006	...	85,3	57,3	7,4
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2006	...	130,2	80,8	8,9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2006	...	4,7	2,8	1,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2006	...	723,6	450	8
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	...	29,9	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2006	96,4	39,6	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2007	478,0	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées d'un personnel de santé qualifié (%)	2000-06	99,7	50,4	59,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2006	87,0	62,3	80,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)*	2004	99,0	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2002-04	97,8	45,8	50,0	100,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SID.	2004	...	4,7	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2005	33,7	300,7	275,0	18,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2006	99,0	83,7	85,0	93,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2006	99,0	75,4	78,0	93,2
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2006	...	28,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2004	2 426	2 436	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	2005	4,6	2,4	1,8	6,3
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2005	115,6	96,4	91,0	102,3
Primaire - Filles	2005	116,2	92,1	105,0	102,0
Secondaire - Total	2005	105,0	44,5	88,0	99,5
Secondaire - Filles	2005	105,0	41,8	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2005	84,9	47,5	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2006	8,2	33,3	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2006	8,6	25,6	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2006	7,7	40,8	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	2000-05	5,6	4,5	3,9	5,9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2005-07	2,2	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2000-07	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2000-07	...	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005-07	2,8	1,0	1,9	12,3



Source : Base des données du Département de la Statistique de la BAD;

dernière mise à jour: Juillet 2008

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux

Notes: n.a. : Non Applicable ; ... : Données non disponibles;

ANNEXE III

SEYCHELLES : QUELQUES INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Indicateur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
							Est.	Projections
PIB aux prix courants (en millions de roupies)	3 811	3 849	4 861	5 342	6 113	7 878	9 970	11 580
Taux de croissance réel du PIB (%)	-5,9	-2,8	7,5	8,3	7,3	3,1	-2,5	3,5
Taux d'inflation : moyenne annuelle (%)	3,3	3,9	0,8	-1,4	5,7	32,2	33,8	12,6
Épargne nationale brute/PIB (%)	15,4	15,1	14,6	14,2	9,1	4,9	9,7	10,4
Investissement brut intérieur /PIB (%)	9,0	9,8	34,3	28,1	32,5	33,6	30,6	31,8
Recettes/PIB (%)	49,2	48,9	41,1	42,0	35,9	35,4	35,5	35,5
Dépenses et prêts nets/PIB (%)	42,1	46,2	40,4	49,6	46,0	37,6	41,8	36,6
Solde global/PIB (%) :	7,1	2,7	1,7	-6,2	-9,8	-1,8	-6,1	-1,1
Solde primaire/PIB (%) :	12,8	9,5	7,3	-0,6	-2,3	7,1	6,2	6,6
Exportations : variation annuelle en %	19,0	-7,0	8,9	-0,4	-3,4	1,0	-1,4	-1,6
Importations : variation annuelle en %	-3,0	21,3	37,8	-0,1	16,4	-6,5	-1,0	-1,2
Solde du compte courant extérieur/PIB (%)	-1,3	-9,1	-19,7	-13,9	-23,4	-28,8	-20,9	-21,4
Réserves brutes (en mois d'importations)	22	09	07	1,	01	03	0,	86
Dettes extérieures/PIB (%)	51,4	54,3	46,6	53,7	71,9	97,8	119,8	115,2
Dettes publiques intérieures/PIB (%)	136,6	132,4	100,5	85,8	74,1	53,5	41,5	34,3

Source : Bureau national de la statistique, Banque central des Seychelles, Rapport 2008 des services du FMI et ministère des Finances

Cadre réglementaire du climat de l'investissement

Domaine	Changements	Autres changements nécessaires
Libéralisation de la politique de change	Avant la transformation de la roupie en devise flottante, l'État et les entreprises étaient préoccupées par les procédures administratives mises en place pour contrôler et attribuer les devises, notamment les plafonds de rétention des devises et les contrôles des prix sur les produits de première nécessité importés. Aucune de ces procédures n'est actuellement en place, ce qui constitue une nette amélioration de l'environnement des affaires, qui permet à l'État et aux entreprises d'économiser énormément de temps, de ressources et de coûts directs et d'abolir les distorsions du marché.	
Suppression des droits de douane, des permis d'exportation et de la plupart des permis	Les droits de douane sur les importations ont été diminués, passant d'un droit d'importation moyen appliqué de 28,3 % (sur tous les produits) en 2005 à 8,95 % en 2007. Tous les permis requis pour l'exportation de produits ont été abolis. La liste des produits nécessitant un permis d'importation avant dédouanement a été réduite. Enfin, les procédures de dédouanement ont été modernisées avec la mise en place d'un logiciel plus adapté et plus compatible.	En dépit de ces améliorations, une réforme demeure nécessaire, notamment en ce qui concerne la publication de la nouvelle Loi sur la gestion des douanes et du nouveau Code de systèmes harmonisés. Les taux moyens des droits de douane restent élevés, alors que les entreprises présentes dans certains secteurs se voient accorder des exonérations ou des réductions substantielles des droits d'importation.
Démantèlement de la structure publique de commercialisation, la SMB, abolition des droits exclusifs et suppression des contrôles sur les prix	L'office de commercialisation des Seychelles (Seychelles Marketing Board (SMB)) avait par le passé le droit exclusif d'importer une longue liste de produits de première nécessité et de les offrir à des prix déterminés. Tous les contrôles sur les prix ont été à présent supprimés ; toutefois, la structure qui a succédé au SMB, la Seychelles Trading Corporation (STC), est toujours un des principaux importateurs des produits les plus essentiels. La suppression des contrôles sur les prix a été décidée parallèlement au démantèlement de l'Office de commercialisation des Seychelles (SMB), qui a été éclaté en cinq entreprises (dont quatre sont à présent privatisées).	La branche de la SMB spécialisée dans le négoce, la société nouvellement constituée sous le nom de STC, est toujours détenue par l'État. Toutefois, la STC ne jouit plus d'aucun privilège.
Incitations fiscales non discrétionnaires	Les pouvoirs publics ont rationalisé les incitations fiscales dans les deux principaux secteurs de l'économie que sont le tourisme et la pêche en abolissant l'ancien régime des incitations (par la négociation d'accords d'investissement individuels avec des investisseurs) avec la Loi de 2008 (sur les incitations) au secteur touristique et la Loi de 2005 (sur les incitations) au secteur agricole et de la pêche. Ces deux textes de loi introduisent notamment un ensemble défini d'incitations fiscales, sous réserve de la présentation d'un certificat y donnant droit.	Même si ce nouvel ensemble d'incitations crée les conditions d'une concurrence plus équitable aussi bien pour les investisseurs locaux que pour les investisseurs étrangers, les anciens accords d'investissement (relevant de la Loi sur les investissements de 1991) ont besoin d'être réexaminés et renégociés le cas échéant. Autrement, ils continueront de fausser le fonctionnement du marché. En outre, le nouveau système d'incitations a été critiqué pour sa trop grande complexité, en grande partie en raison de la lourdeur du système d'imposition (qui est un facteur susceptible de décourager l'investissement).
Adoption d'une législation et d'une institution de promotion de l'investissement	En 2005, un nouveau Code des investissements a été adopté. Trois facteurs ont été introduits, à savoir : i) l'abolition des incitations accordées dans le cadre de l'ancienne Loi sur la promotion des investissements, ii) la création de l'Office seychellois pour la promotion des investissements (Seychelles Investment Promotion Board (SIB)) et iii) l'instauration d'un nouvel Agrément des investissements accordé aux investisseurs étrangers et aux investisseurs nationaux d'une certaine envergure. La révision de cette loi a déjà débuté, avec la participation de représentants du secteur privé.	Bien que le Code des investissements de 2005 améliore considérablement la Loi de 1991, le Code demeure restrictif, imprécis sous certains aspects et bureaucratique. À titre d'exemple, la liste des domaines frappés de restrictions et des domaines stratégiques est longue et limite la concurrence. Plusieurs des activités figurant sur la liste pourraient attirer des investisseurs étrangers et attirer des nouveaux et des savoir-faire capitaux dans l'économie. En outre, le Code ne contient aucune disposition relative au dispositif institutionnel, à la mission et à la fonction de la SIB, ainsi qu'au rôle du secteur privé.

Domaine	Changements	Autres changements nécessaires
Le régime de délivrance des permis d'exploitation	Avant 2005, le régime de délivrance de permis d'exploitation était dicté par un souci de contrôle (le secteur privé contrôlé dans tous les aspects de son activité) et dont un des principaux objectifs, tel qu'énoncé dans une Loi (obsolète) sur la délivrance de permis d'exploitation, était de générer des recettes. En outre, le Service de délivrance de permis d'exploitation (Seychelles Licensing Authority (SLA)) ne faisait pas l'objet d'une supervision indépendante, laissant ainsi les décisions à l'entière discrétion des responsables du SLA. Depuis 2005, plusieurs actions ont été entreprises pour améliorer le régime de délivrance des permis d'exploitation, à savoir notamment, que : i) certaines activités sont retirées de la liste des activités autorisées, ii) la durée des procédures est raccourcie, et iii) les permis ne sont pas utilisés pour suivre et contrôler les sorties de devises et pour exercer des contrôles sur les prix.	Bien qu'il y ait eu quelques améliorations, la situation n'est toujours pas très satisfaisante en ce qui concerne la délivrance des permis d'exploitation. Une longue liste d'activités reste encore à autoriser et la Loi sur les permis de 2005 favorise toujours une approche fourre-tout et offre un certain degré de discrétion dans la délivrance, le renouvellement et le retrait des permis. Une nouvelle Loi sur la délivrance des permis est en préparation en consultation avec le secteur privé. Cette législation devrait être soumise à l'Assemblée nationale d'ici au milieu de l'année 2009.
Règlements relatifs à la main-d'œuvre étrangère	Le gouvernement reconnaît que le pays a besoin d'une certaine quantité de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée et des actions sont en cours en vue d'élaborer une nouvelle série de directives pour l'importation de travailleurs étrangers.	La politique du permis de travail semble être dictée par le souci de générer des devises et non par des objectifs de développement. Les entreprises ayant la capacité d'attirer des devises bénéficient d'un quota. L'employeur n'a pas à démontrer si des employés locaux sont disponibles pour occuper le poste visé et aucune exigence de compétence n'est appliquée. En conséquence, les secteurs bénéficiant de quotas tels que les hôtels engagent souvent de la main-d'œuvre bon marché. En dehors du quota, il est très difficile et coûteux d'obtenir un permis de travail pour un employé étranger, si qualifiée ou nécessaire que puisse être la personne concernée. Ceci rend prohibitif l'emploi d'étrangers pour les entreprises qui ne génèrent pas de devises et pour les entreprises de taille moyenne (comme, par exemple, l'agro-alimentaire).
Fiscalité générale des entreprises	Des progrès modestes dans l'amélioration du régime d'imposition, dans le but d'accroître la compétitivité des entreprises seychelloises, ont été accomplis grâce à l'instauration d'un taux d'imposition unique sur les entreprises, l'élimination des abattements fiscaux de nature discrétionnaire et la réduction de la contribution patronale à la caisse de sécurité sociale de 40 % à 20 %.	Le régime général d'imposition présente encore de nombreuses insuffisances. Par exemple, les lois fiscales favorisent ouvertement certains secteurs et sous-secteurs par rapport à d'autres. Les entreprises qui exportent ou autrement génèrent des recettes en devises bénéficient d'un ensemble de concessions, d'abattements et d'autres formes de traitement préférentiel dont ne bénéficient pas les entreprises non exportatrices. En outre, certaines entreprises ou activités économiques sont exonérées du paiement des cotisations à la caisse de sécurité sociale. Le gouvernement est conscient de la nécessité de moderniser son régime fiscal et a sollicité l'aide des bailleurs de fonds à cet effet. Un examen de la politique fiscale est actuellement en cours avec le concours du FMI.

Source : Discussions avec les autorités (janvier 2009), les partenaires du secteur privé (janvier 2009) et un projet de rapport de la Banque mondiale (2009) intitulé 'Administrative Barriers to Investment - Update'

JUSTIFICATION DU SOUTIEN BUDGÉTAIRE AUX SEYCHELLES

1. *L'engagement du gouvernement pour la réforme constitue l'élément primordial* dans l'appréciation de l'opportunité d'accorder un soutien budgétaire. Comme l'ISN le décrit en détail, les discussions avec les autorités, la société civile et l'opposition ont indiqué que le gouvernement attache du prix aux réformes qu'il a initiées—il a en effet engagé avec force un certain nombre d'entre elles dans l'espoir que les résultats se feront sentir plus rapidement. Nombre des initiatives que le gouvernement a prises sont « inspirées de l'intérieur » et on constate chez les autorités une très implication dans le processus de réforme. Le gouvernement a fait preuve d'une très grande transparence dans la conduite des réformes, notamment en engageant une large concertation avec la société civile. La *Stratégie Seychelles 2017* élaborée par le gouvernement est un important document d'orientation.
2. Réformer l'État-providence est un des objectifs majeurs des autorités, qui ont entrepris des réformes sur les prix et des changements connexes au sein des sociétés de services publics et des services de manière plus générale. *À court et à moyen terme, les réformes pourraient mettre en péril le bien-être des populations à faibles revenus du pays et des autres groupes vulnérables.* Grâce au soutien budgétaire, les populations vulnérables seront protégées contre les diminutions des aides sociales et/ou empêchées de sombrer dans la pauvreté, par la mise en place d'un véritable filet de sécurité sociale. Ce dispositif permettra à son tour de réduire le risque de rejet des réformes et de les rendre plus applicables et plus pérennes.
3. *Pour la Banque, mais aussi pour les autres agences, la fourniture d'un soutien budgétaire aux Seychelles nécessitera des assurances quant au risque fiduciaire.* Le gouvernement en est conscient et des efforts considérables ont été déployés dans le domaine législatif (la Loi sur l'éthique des agents publics et Loi sur la passation des marchés publics) et les dispositifs destinés à faciliter la mise en œuvre et à promouvoir la responsabilité. En particulier, le rôle de la Commission des comptes publics du Parlement dans le suivi des dépenses publiques sera renforcé. Un cadre de dépenses à moyen terme est en cours d'élaboration avec l'assistance technique de la Banque mondiale. Une évaluation PEFA effectuée en 2007 s'est révélée positive, et conjuguée à la nouvelle législation, devrait avoir amélioré davantage la situation.
4. Pour qu'il soit efficace, *le soutien budgétaire a besoin d'un environnement macroéconomique sain* i) afin de permettre au gouvernement de réaliser ses plans et d'honorer ses obligations ; ii) afin de permettre aux populations de répondre aux nouvelles incitations économiques. La mission de la BAD aux Seychelles, effectuée avec d'autres partenaires au développement, a établi qu'à la suite des vastes réformes qui ont été entreprises, un environnement macroéconomique stable, expurgé des contrôles existant par le passé, est en train de se faire jour. Le FMI a indiqué que le pays a atteint les objectifs définis au début des réformes en octobre 2008 et l'issue de la première revue engagée en janvier 2009 était attendue avec optimisme.
5. *Le soutien budgétaire doit être fourni à la demande des autorités.* Le soutien envisagé par la Banque fait suite à la demande du gouvernement et convient à la situation d'un pays faisant face à une crise de la balance des paiements et de la dette publique. De plus, le programme sera mis en œuvre en utilisant les propres systèmes et mécanismes de suivi du pays. Notamment, le gouvernement s'appuiera sur le Comité national sur la dette publique qui vient d'être créé pour contrôler l'utilisation des produits des prêts.
6. *Le plaidoyer pour l'obtention d'un soutien budgétaire a plus de chances de porter lorsqu'un certain nombre de partenaires arrivent à des conclusions similaires et sont disposés à adopter une approche commune pendant les consultations avec le Gouvernement, la mise en œuvre et le suivi.* L'appui de la Banque aux Seychelles se fait en association avec d'autres partenaires (le FMI, la Banque mondiale, la Commission européenne et le PNUD). En outre, cette coalition des partenaires d'une même cause a conforté les autres parties prenantes quant à l'importance que le gouvernement attache aux réformes.
7. *En résumé, les Seychelles remplissent les conditions préalables (générales et techniques) requises par la Banque pour bénéficier d'un Prêt d'appui budgétaire général (GBSL) :* le programme de réforme est conçu autour de mesures de *stabilisation macroéconomique* et de réformes structurelles, notamment : i) des réformes du régime de change et de taux de change, notamment par la suppression des restrictions sur le change et l'adoption d'un régime de taux de change flottant ; ii) la restructuration de la dette, notamment la conception d'une stratégie complète de restructuration de la dette et le renforcement de la gestion de la dette publique, iii) la consolidation des finances publiques par une amélioration des recettes budgétaires et un contrôle rigoureux des dépenses et iv) une politique monétaire visant à instaurer la stabilité des prix, en mettant l'accent sur la gestion de la liquidité. *Les réformes structurelles* portent sur : i) la restructuration des finances publiques, notamment par le renforcement du cadre de gestion des finances publiques et du processus budgétaire, une révision fondamentale du régime d'imposition et le renforcement de l'administration fiscale ; ii) la privatisation des entreprises publiques et l'amélioration du climat de l'investissement ; et iii) la transparence et la bonne gouvernance.
8. En dernier lieu, *l'opération d'appui budgétaire a été préparée parallèlement à la Note de stratégie intérimaire de la Banque pour les Seychelles.* L'ISN repose sur un seul pilier : « Appui à la création d'un environnement macroéconomique stable et porteur », qui sera assorti de réformes de stabilisation et de réformes structurelles qui créeront les conditions de base pour l'octroi de prêts d'investissement à moyen terme et s'appuieront sur une opération de prêt à l'appui de réformes.

SEYCHELLES
LISTE DES OPÉRATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE ACHEVÉES ET ANNULÉES
(1978-2005)

Projet	Date d'approbation	Date de signature	Montant à la signature	Montant annulé	Montant net du prêt	Montant total décaissé	% décaissé
PROJETS ACHEVÉS							
<i>AGRICULTURE</i>							
Projet de développement des pêcheries artisanales	11.04.1984	22.06.1984	8,00	1,21	6,79	6,79	84,9
Projet de développement agricole intégré	25.08.1994	02.11.1994	0,74	0,42	0,32	0,32	43,2
	25.08.1994	02.11.1994	4,00	1,06	2,94	2,94	73,5
Sous-total			12,74	2,69	10,05	10,05	78,9
<i>TRANSPORT</i>							
Aéroport de Mahe	08.06.1978	05.07.1978	3,75	0,00	3,75	3,75	100,0
	30.09.1982	25.10.1982	1,10	0,03	1,07	1,07	97,3
Port commercial de Victoria	13.02.1985	20.03.1985	5,70	0,07	5,63	5,63	98,8
Sous-total			10,55	0,10	10,45	10,45	99,1
<i>EAU ET ASSAINISSEMENT</i>							
Réseau d'égouts du Grand Victoria	30.10.1981	11.12.1981	7,37	0,02	7,35	7,35	99,7
Étude sur le traitement et l'évacuation des eaux usées	23.08.1989	13.12.1989	1,11	0,06	1,05	1,05	94,6
Sous-total			8,48	0,08	8,40	8,40	99,1
<i>FINANCE</i>							
1 ^{ère} ligne de crédit I en faveur de la Development Bank of Seychelles (DBS)	17.06.1986	21.07.1986	3,00	0,03	2,97	2,97	99,0
2 ^e ligne de crédit II en faveur de la DBS	29.10.1991	16.01.1992	4,00	0,00	4,00	4,00	100,0
Sous-total			7,00	0,03	6,97	6,97	99,6
<i>SECTEUR SOCIAL</i>							
Projet Éducation II	12.06.1989	16.08.1989	5,46	0,56	4,90	4,90	89,7
	12.06.1989	16.08.1989	1,00	0,19	0,81	0,81	81,0
Enseignement primaire - secondaire	07.06.1978	05.07.1978	2,30	0,01	2,29	2,29	99,6
Prêt supplémentaire en faveur de l'Hôpital de Victoria	21.06.1983	22.08.1983	4,45	0,04	4,41	4,41	99,1
	21.05.1983	22.08.1983	4,00	0,00	4,00	4,00	100,0
Projet Éducation III	25.11.1991	19.12.1991	12,90	1,03	11,87	11,87	92,0
Aide d'urgence contre le tsunami	25.01.2005	11.05.2005	0,33	0,00	0,33	0,33	100,0
Sous-total			30,44	1,83	28,61	28,61	94,0
TOTAL GÉNÉRAL			69,21	4,73	64,48	64,48	93,2
PROJETS ANNULÉS							
3 ^e ligne de crédit à la D.B.S	30.06.1999	07.07.1999	7,98	7,26	0,72	0,72	9,0
Projet Santé II	14.07.1997	09.09.1997	8,36	7,99	0,37	0,37	4,4
Sous-total			16,34	15,25	1,09	1,09	6,7
TOTAL PROJETS ACHEVÉS ET ANNULÉS			85,55	19,98	65,57	65,57	76,6

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Perspectives de l'économie africaine de la Banque africaine de développement et de l'OCDE

Département de la statistique de la Banque africaine de développement

Banque central des Seychelles, *Rapport annuel (divers)*

Economist Intelligence Unit (2008); *Seychelles Country Report; and Country Profile (divers)*

Communauté européenne (2007), *Republic of Seychelles Country Strategy Paper and National Indicative Programme 2008-2013*

Gouvernement seychellois (2007), *Seychelles Strategy 2017*

Gouvernement seychellois (2008), *Budget Speech 2009*

FMI (2008a), *Seychelles: Selected Issues, Country Report No. 08/366* (Décembre)

I (2008b), *Staff Report for the 2008 Article IV Consultation and Request for a Stand-By Arrangement, Country Report No. 08/365* (Décembre)

Kaufmann D. et M. Mastruzzi, (2008), *Governance Matters V: Governance Indicators for 1996-2008* (<http://www.worldbank.org/wbi/governance/govdata>)

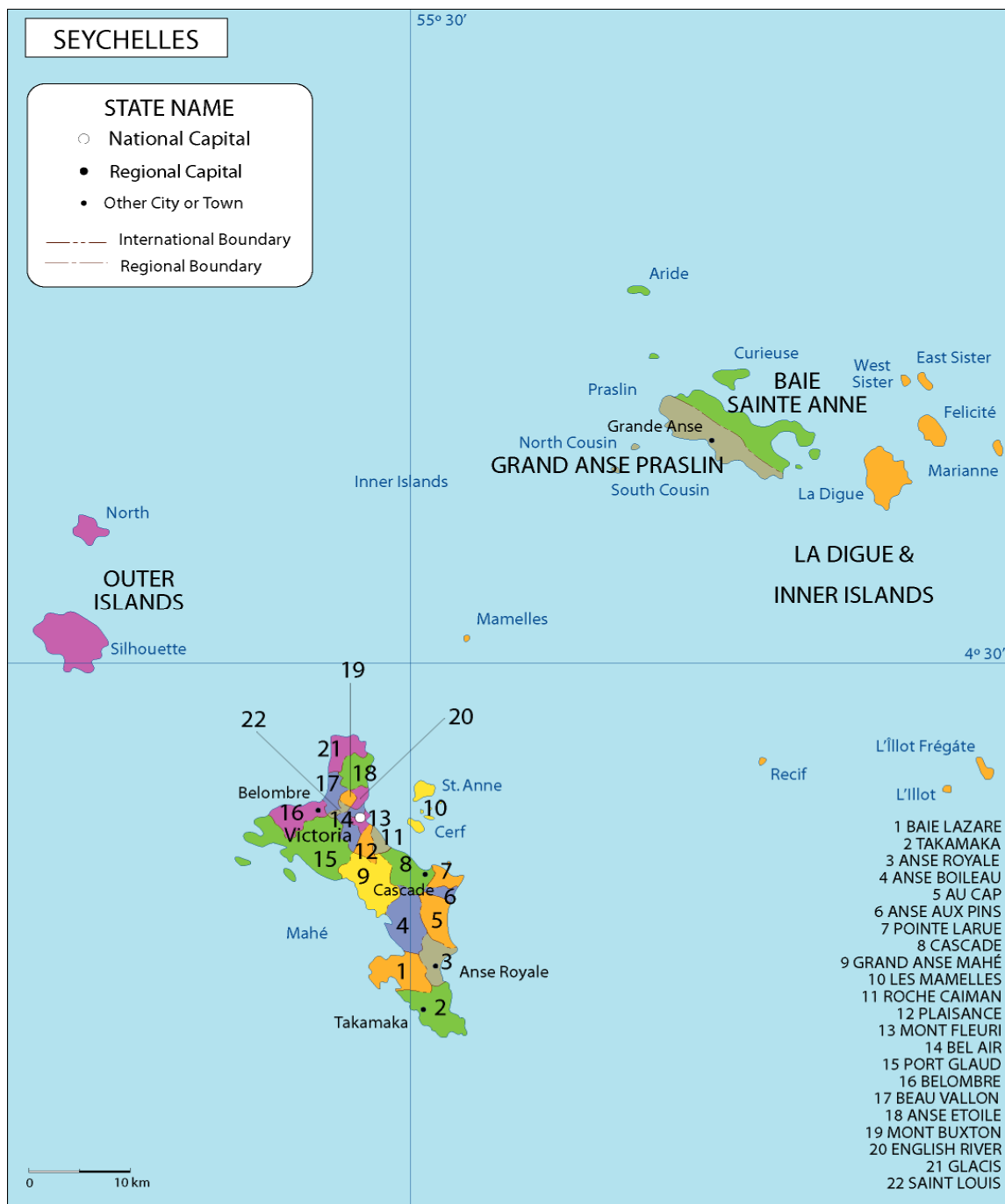
Bureau national de la statistique (2008), *Seychelles in Figures*

Transparency International (2008), *Annual Corruption Perceptions Index (CPI)*, (http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi)

PNUD (2006), *Country Programme Document for Seychelles (2007-2010)*

Banque mondiale (2008), *Rapport 2009 sur la pratique des affaires.*

CARTE ADMINISTRATIVE DES SEYCHELLES



Décharge de responsabilité : Cette carte est fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part de la Banque et de ses membres aucun jugement concernant le statut juridique d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.